



PARTENARIAT EURO-MED

ALGERIE

**DOCUMENT DE STRATEGIE
2002 - 2006
&
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL
2002 - 2004**



Table de Matières

	<u>Page</u>
1. Résumé Général	1
2. La Politique de l'UE et ses objectifs de coopération	2
3. Politique du Gouvernement	3
4. Analyse de la situation du pays	5
4.1 Progrès dans le processus d'Association	5
4.2 Situation politique	5
4.3 Situation économique et sociale	7
4.4 Défis à moyen terme	11
5. Programmes de coopération en cours	13
5.1 Programmes communautaires	13
5.2 Etats membres	15
5.3 Autres bailleurs	16
6. Stratégie de réponse 2002-2006	16
6.1 Principes et objectifs généraux	16
6.2 Priorités et objectifs spécifiques de la coopération	17
6.3 Cohérence avec d'autres politiques communautaires	23
6.4 Complémentarité avec les activités des EM et d'autres bailleurs	23
6.5 Risques	24
7. Programme Indicatif National (PIN) 2002-2004	25
7.1 Introduction	25
7.2 Contenu du PIN	25
7.3 Budget et Phasage du PIN 2002-2004	37
Annexe 1 - Données socio-économiques de base	38
Annexe 2 - EU programmes by intervention sector	40
Annexe 3 - Donor Matrix by intervention sector	45

1. Résumé Général

Conformément au règlement MEDA (CE No 2698/2000 et CE No 1488/96), le document de Stratégie par Pays (CSP) établit un cadre stratégique qui prévoit une aide de la CE au cours de la période 2000-2006. Ce document décrit les objectifs de coopération de l'UE, la réponse politique et les domaines prioritaires de coopération, sur la base d'une évaluation complète de l'agenda politique du pays partenaire et de sa situation politique et socio-économique. Le Programme Indicatif National (PIN), annexé au document de stratégie, expose plus en détail la réponse de l'UE, mettant en exergue ses objectifs, les résultats attendus et les conditions à respecter dans les domaines de coopération prioritaires pour la période 2002-2004.

Le processus d'élaboration du document de stratégie a fait l'objet de deux missions en Algérie des services de la Commission aux mois de mai et juillet 2001, précédées par un briefing des autorités algériennes sur la nouvelle approche du cadre stratégique et de la programmation. Les missions ont donné lieu à des discussions de la stratégie du gouvernement et des priorités de la coopération. Elles ont aussi établi un dialogue étroit avec les représentants des Etats membres sur place ainsi qu'avec le PNUD. Le premier projet du document a été présenté aux états membres lors d'une réunion de coordination informelle à Alger le 26 septembre 2001. Il a également été coordonné avec d'autres bailleurs (BEI, Banque mondiale, FMI, BAfD).

L'Algérie participe à part entière au processus de Barcelone. L'accord d'association avec l'UE se trouve dans un stade avancé de négociation. La situation politique est marquée par une instabilité structurelle (terrorisme, contestation populaire en Kabylie) et des insuffisances quant au respect des droits de l'homme, des principes de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance. Les progrès dans la stabilisation macro-économique, renforcée par la conjoncture favorable des hydrocarbures, contrastent avec une faible dynamique dans le reste de l'économie et une aggravation du chômage et des conditions de vie. Les principaux défis à moyen terme sont:

- (i) Le cercle vicieux: faible dynamique économique - persistance de la dépendance des hydrocarbures - chômage;
- (ii) La situation sociale et le manque de perspectives d'avenir pour la population, notamment les jeunes;
- (iii) Le retour à la paix, à la stabilité et à la sécurité, condition sine qua non du développement et de la prospérité.

Dans ce contexte et en tenant compte des objectifs du processus de Barcelone, la CE peut aider le plus efficacement possible le pays en se concentrant sur les priorités suivantes:

- *Appui aux réformes économiques et au renforcement des institutions de l'économie de marché dans la perspective d'un développement durable*, en vue d'intégrer l'Algérie dans l'économie mondiale et de renforcer la compétitivité des entreprises;
- *Développement des infrastructures économiques*, en vue d'accroître la participation privée et de renforcer l'intégration économique avec d'autres pays méditerranéens et avec l'UE;
- *Développement des ressources humaines*, en vue d'améliorer les conditions des populations pour l'insertion dans la vie active et de mieux adapter les systèmes d'éducation et d'enseignement aux besoins socio-économiques des pays partenaires;
- *Consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance*, dans le but d'appuyer le retour à la stabilité interne et le développement des affaires.

2. La Politique de l'UE et ses objectifs de coopération

Les objectifs de coopération de l'UE avec l'Algérie sont ancrés dans le Processus de Barcelone, une politique de proximité qui reflète l'importance politique et stratégique de la région Méditerranéenne pour l'UE. Les objectifs principaux, exposés dans la Déclaration de Barcelone et dans la stratégie commune adoptée par le Conseil Européen de Feira en juin 2000, sont :

- La création d'une zone de paix et de stabilité basée sur des principes fondamentaux, incluant le respect des droits de l'homme et la démocratie.
- La création d'une zone de prospérité par le biais d'un développement économique et social durable, et plus particulièrement l'établissement progressif du libre-échange entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, et parmi les partenaires eux-mêmes, en vue de la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange étendue d'ici 2010.
- L'amélioration de la compréhension mutuelle entre les peuples de la région et le développement d'une société civile active.

Ce processus est soutenu par un réseau de relations bilatérales entre chaque partenaire et l'UE, mis en oeuvre dans des Accords d'Association qui prévoient le dialogue politique, le libre-échange entre chaque partenaire et l'UE à établir sur une période transitoire, et diverses formes de coopération.

Le programme MEDA fournit l'aide financière nécessaire à la réalisation des objectifs des Accords d'Association et du Processus de Barcelone. Prenant en considération les domaines prioritaires identifiés pour la politique de développement communautaire, le programme MEDA se concentre sur quelques objectifs clé, en soutenant :

- Le développement d'une société démocratique pluraliste basée sur le respect des droits de l'homme et *l'état de droit*
- La mise en oeuvre des Accords d'Association, avec un accent particulier sur le développement du marché euro-méditerranéen
- La réforme économique et sociale liée à la mise en oeuvre des Accords d'Association
- La coopération sous-régionale, par l'encouragement du développement Sud-Sud et des initiatives d'intégration économique, en vue d'aider les signataires des Accords d'Association à établir le libre-échange entre eux.

En outre, ce document de stratégie s'appuie sur les principes et objectifs de la politique communautaire de développement tels qu'énoncés par la Déclaration conjointe du Conseil et de la Commission sur la coopération au développement de novembre 2000. En effet, la réduction puis l'éradication de la pauvreté par le soutien au développement durable, ainsi que la promotion d'une intégration progressive des pays partenaires dans l'économie mondiale et la détermination à combattre les inégalités sont entièrement compatibles avec les objectifs du processus de Barcelone et même les complètent. La concentration des activités communautaires sur un nombre limité de secteurs et de mesures qui garantissent une coopération plus efficace et plus décisive sont également des objectifs poursuivis par la présente stratégie.

3. Politique du gouvernement

Les principaux documents de la politique sont le programme du gouvernement de septembre 2000 et le "Programme de soutien à la relance économique 2001-2004"¹. La politique du gouvernement relève pour l'essentiel de trois grandes catégories:

I. Renforcement de la concorde civile et consolidation de l'état de droit

- *Réforme de la justice*: Fondées sur les recommandations de la Commission nationale de réforme de la justice, les réformes comprennent l'adaptation et l'harmonisation de la législation; le renforcement de l'indépendance de la justice; la spécialisation des magistrats, en particulier dans les domaines économiques; la décentralisation de la gestion des juridictions; la réhabilitation du système pénitentiaire.
- Réforme de l'*administration publique et renforcement des collectivités locales*, en vue de rendre l'administration plus efficace et de la réhabiliter aux yeux des citoyens. Révision des lois sur les associations afin de faciliter la participation des citoyens aux affaires locales.

II. Renforcement du développement économique

- *L'intégration dans l'économie mondiale* est affirmée comme moyen de sortir de la dépendance des hydrocarbures et d'améliorer le niveau de vie des populations. L'accession à l'OMC et la conclusion de l'Accord d'association avec l'UE constituent des priorités. Le programme de relance 2001-2004 contient des réformes du tarif douanier en vue de promouvoir le commerce extérieur.
- La *Promotion de l'investissement et de l'environnement des entreprises* est centrée autour des PME considérées comme pourvoyeurs de croissance et d'emploi. Le cadre réglementaire et institutionnel (code des investissements, politique de la concurrence, normalisation, métrologie, propriété industrielle; révision du cadre juridique) et le financement des PME sont particulièrement visés. Un programme de mise à niveau des entreprises est prévu dans le programme de relance, doté d'une allocation budgétaire initiale d'environ 30 millions €.
- *Réforme du secteur public/privatisation*: nouvelles lois sur les capitaux marchands de l'Etat et sur la privatisation; création d'une agence de privatisation. La *réforme du secteur financier* sera poursuivie par l'assainissement des banques, leur mise à niveau technique, la modernisation du système des paiements et l'amélioration de la supervision des banques. Une ouverture sélective des banques au capital privé est envisagée.
- *Libéralisation des infrastructures*: l'amendement des règles législatives permettra aux entreprises privées d'accéder au secteur de l'énergie et des mines, y compris des hydrocarbures, de l'électricité et des télécommunications. Dans le secteur des *transports*, la stratégie combine des investissements de réhabilitation/extension avec l'ouverture à la

¹ Le programme de relance économique, décidé en avril 2001 suite au mécontentement populaire lié à la dégradation du niveau de vie, consiste d'un programme de dépenses publiques combiné avec certaines mesures d'accompagnement et de réformes. Il focalise sur l'agriculture et la pêche, le développement local, les grandes infrastructures et les ressources humaines.

participation privée (notamment des activités commerciales portuaires et aéroportuaires, mise en concession progressive de la gestion des ports). D'importants investissements dans le système routier et ferroviaire sont prévus dans le programme de relance.

- *Modernisation des finances publiques*: en vue de combattre la fraude et d'augmenter le rendement de la fiscalité ordinaire, l'administration fiscale sera dotée d'un statut spécial, réorganisée et modernisée. Des mesures spécifiques visent l'élargissement de la recette et une meilleure efficacité des dépenses publiques.
- *Agriculture/sécurité alimentaire*: l'objectif est d'accroître le faible rendement des exploitations et de réduire la forte dépendance de l'Algérie vis à vis des importations. Le programme vise la clarification du statut foncier par un dispositif juridique adapté pour sécuriser les exploitants, l'extension de la superficie agricole par la mise en concession, la reconversion des cultures, l'intensification des productions, la gestion durable des ressources naturelles et le développement de la pêche.
- *Eau et environnement*: améliorer le service et réduire les gaspillages d'eau par un effort de mobilisation de ressources, y compris l'assainissement, et de remise à niveau des opérateurs du secteur. Participation privée à la gestion envisagée ultérieurement. La *politique environnementale* met en avant une gestion économe des ressources en eau, en sol et en énergie, notamment à travers la tarification des ressources et des incitations fiscales.

III. Développement humain

- *Enseignement*: importante priorité présidentielle. Le rapport de la Commission nationale de Réforme du système éducatif a proposé une réforme globale et profonde de l'ensemble du système. Les objectifs sont d'améliorer le rendement du système et la qualité de l'enseignement, de réduire les disparités en matière de scolarisation, de rapprocher la formation professionnelle du monde du travail et de moderniser les statuts des établissements de formation. 10,4% du budget du programme de relance sont consacrés à l'amélioration des conditions de fonctionnement du système éducatif.
- *Emploi et pauvreté*: l'emploi est consacré comme un paramètre privilégié d'insertion sociale. Une plus grande attention sera accordée aux micro-entreprises et au microcrédit pour lequel la création d'une institution de financement est préconisée dans le programme de relance. Le fonctionnement du marché de l'emploi sera amélioré, notamment par des agences privées de placement et le renforcement des contrats pré-emploi.
- *Réformes de la Sécurité Sociale*, en particulier de *la santé* et du *système des retraites*: la capacité de réponse des systèmes, la réhabilitation des équilibres financiers et l'amélioration de la gestion ainsi que l'intégration du secteur privé sont au centre des mesures de réformes.
- *Logement social*: l'action du gouvernement prévoit d'améliorer l'offre en renforçant le rôle des banques dans le crédit hypothécaire et l'intervention de promoteurs privés. Les aides au logement social seront personnalisées et mieux ciblées (procédures d'attribution).

- *Réhabilitation*: prise en charge des effets du terrorisme par le financement d'infrastructures de base, d'incitation aux investissements et la création d'emplois durables dans les zones fortement touchées.

4. Analyse de la situation du pays

Avec une population de 30,6 millions d'habitants, l'Algérie est un grand pays pour la région méditerranéenne. Sa croissance démographique moyenne, de 1,7% de 1994 à 2000, se ralentit. Le revenu par habitant s'élève à 1.590 \$ en 2000, ce qui situe l'Algérie très près de la moyenne régionale de 1.512 \$. La croissance économique s'est élevée à 1,6% au cours de la période 1990 - 2000, ce qui est comparable à la moyenne observée au cours des années 1980, mais très en deçà des performances des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (3,1%).

4.1 Progrès dans le processus d'association

Les négociations de l'**accord d'association**, commencées en 1997, ont été interrompues entre mai 1997 et avril 2000 du fait de la partie algérienne. Les hésitations de l'Algérie portaient sur ses "spécificités", politiques (terrorisme), économiques (dépendance par rapport aux hydrocarbures, faiblesse du secteur privé, retard dans la transition économique) et sociales (circulation de personnes).

Depuis, on constate une accélération progressive du processus des négociations et une volonté politique des décideurs algériens de conclure un accord dans les meilleurs délais. Parallèlement, l'Algérie a relancé sa demande d'adhésion à l'**OMC** et a présenté son offre tarifaire à la CNUCED en février 2001.

Les principaux éléments de l'accord d'association seront: un dialogue politique et un dialogue économique réguliers; l'établissement progressif d'une zone de libre échange, en conformité avec les règles de l'OMC; des dispositions relatives à la liberté d'établissement, la libéralisation des services, la libre circulation des capitaux et l'application des règles communautaires de concurrence; des dispositions dans le domaine de la justice et des affaires intérieures; le renforcement de la coopération économique; l'établissement d'une coopération sociale et culturelle; la coopération financière; l'instauration d'un Conseil d'association et d'un Comité d'association disposant de pouvoirs de décision.

Au plan régional, l'Algérie a participé en tant qu'observateur à la **réunion d'Agadir** de mai 2001 sur la création d'une zone de libre échange entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie. Elle a été invitée à rejoindre cette zone après la conclusion de l'accord avec l'UE.

Au plan politique, l'Algérie a accepté la clause de l'Accord portant sur les principes de démocratie et des droits de l'homme. En attendant la mise en oeuvre de l'Accord, le dialogue politique se déroule sur une base ad-hoc de rencontres semestrielles de la Troïka ministérielle de l'UE avec les dirigeants algériens.

4.2 Situation politique

Situation interne

La Constitution de l'Algérie prévoit un système de démocratie représentative, avec un Parlement constitué d'une Chambre élue au suffrage direct et une seconde Chambre élue aux deux tiers par les conseils municipaux et provinciaux et le tiers restant étant désigné par le Président. Le pouvoir exécutif est assuré par le Président qui peut révoquer le Premier

Ministre et dissoudre le Parlement. L'actuel Président Bouteflika a été élu en avril 1999. Les 6 autres candidats s'étaient retirés la veille du second tour de l'élection en mettant en cause les conditions de vote dans les bureaux itinérants et spéciaux. Des élections législatives, communales et wilayales ont eu lieu en 1997. Le gouvernement est composé d'une coalition de 6 partis couvrant un spectre allant de l'ancien parti unique FLN jusqu'aux islamistes modérés, et comprenant également des technocrates indépendants. Bien que ne disposant pas de fonction officielle, l'armée occupe, dans les faits, une influence prépondérante sur la scène politique. Plusieurs **sources d'instabilité structurelle** caractérisent la situation interne:

Terrorisme: la loi sur la *concorde civile*, proposée par le Président Bouteflika après son élection en juillet 1999 et adoptée par référendum en septembre 1999, a conduit à la réinsertion dans la société de certains groupes armés, notamment de l'Armée Islamique du Salut (AIS), qui ont déposé les armes et bénéficié d'une amnistie conditionnelle.

Toutefois, l'impact de la concorde civile est resté limité. Les critiques adressées à la concorde civile concernent la nette recrudescence de la violence depuis mi-2000, en dehors des centres urbains, l'impunité de fait de nombreux terroristes repentis soupçonnés d'être impliqués dans les crimes de sang ainsi que des allégations sur le rôle de l'armée dans les événements des années 90. De façon plus générale, une solution politique du problème n'est pas en vue. L'agrément comme parti de la nouvelle formation islamiste "Wafa" a été refusé par le gouvernement en novembre 2000.

Contestation populaire en Kabylie: des manifestations ont été déclenchées par le décès en garde à vue d'un jeune homme en avril 2001. Des pratiques courantes de discrimination et de harcèlement quotidien contre la minorité berbérophone (*Amazighs*, 30% de la population), ont été rapportées. Le rapport de la commission nationale d'enquête de juillet 2001 a constaté de graves infractions de la part de la gendarmerie nationale. La *situation sociale* (taux de chômage de 70% chez les jeunes) a porté la vague d'émeutes au-delà de la seule Kabylie. De plus, les droits culturels et identitaires des Amazighs ne sont pas garantis. Malgré les concessions annoncées par le Président en octobre 2001 - reconnaissance constitutionnelle de la langue berbère, indemnisation des victimes de la violence, poursuites judiciaires contre les responsables des infractions - un retour au calme ne s'est pas installé jusqu'à présent.

Corruption: répandue dans la vie économique et dans l'attribution des allocations de l'Etat (ex. logements). Le Président a fait de la lutte contre la corruption un élément de son programme. Dans un geste sans précédent il a limogé la moitié des walis (préfets) après son élection.

Système de la Justice: quoique prévu par la Constitution, la justice ne jouit pas d'une véritable indépendance. L'autonomie du Conseil supérieur de la magistrature est limitée. Le code pénal et le droit de la famille ne sont pas en conformité avec les normes internationales relatives aux droits civils et politiques. Le bon fonctionnement du système judiciaire est entravé par un manque de transparence et d'accessibilité ainsi qu'un défaut de spécialisation des magistrats. La réforme de la justice constitue une priorité présidentielle. Des groupes de travail ont été constitués chargés de la révision en profondeur des principaux textes législatifs (codes pénal et civil).

L'Algérie a ratifié les pactes et **conventions internationales** en matière de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. On constate des avancées quant à une prise de

conscience accrue des autorités quant au rôle de la **société civile**. Des ONG internationales compétentes dans le domaine des droits de l'homme ont été autorisées à visiter le pays en 2000. La **presse** écrite jouit d'une liberté relative par rapport à d'autres pays de la région; toutefois, un récent amendement au code pénal concernant la diffamation des institutions de l'Etat constitue une évolution négative.

Par ailleurs, de graves **violations des droits de l'homme** continuent d'être rapportées : détentions arbitraires par les forces de l'ordre, tortures, exécutions extra-judiciaires et disparitions (4.880 cas selon les sources gouvernementales). L'UE a, à plusieurs occasions (Commission des droits de l'homme des NU, Troikas ministérielles) soulevé ces problèmes avec les autorités.

Politique extérieure

L'Algérie participe activement aux travaux du **partenariat euro-méditerranéen**.

Migration vers l'Europe: 7.670 Algériens ont demandé asile en Europe en 2000. Une importante communauté de 471.000 Algériens vit en France.

Après les attentats terroristes aux Etats-Unis du 11 septembre 2001, l'Algérie a, d'emblée, condamné les attaques et offert sa coopération dans la lutte contre les réseaux terroristes internationaux, mais a exprimé des réserves quant aux actions militaires contre l'Afghanistan.

L'Algérie soutient l'intégration régionale au sein de l'**UMA**. Cependant, des progrès concrets dans les relations maghrébines sont entravés par le conflit du Sahara occidental et la relation tendue avec le Maroc. L'Algérie considère le Sahara comme un "processus de décolonisation en suspens" et insiste sur le règlement du conflit dans le cadre des NU, y compris la tenue du référendum d'autodétermination.

L'Algérie est également active sur la scène africaine. Durant sa présidence de l'OUA en 2000, elle a joué un important rôle de médiateur dans le conflit entre l'Ethiopie et l'Erythrée.

4.3 Situation économique et sociale

Situation, structure et performance économique

Par rapport au début des années 1990, la **situation macro-économique** s'est sensiblement améliorée, suite à un programme d'ajustement structurel mené avec l'aide du FMI entre 1994 et 1998 et l'évolution favorable de l'environnement externe depuis 1999 (hausse des prix des hydrocarbures). Ainsi, l'inflation a diminué de 28,6% en 1995 à 0,3% en 2000, le budget est passé d'un déficit de 8,9% du PIB en 1993 à un excédent de 9,9% en 2000. L'excédent commercial s'est élevé à 12,3 milliards de \$ (1996: 4,1 milliards) et les réserves de change ont atteint l'équivalent de 12,2 mois d'importations en 2000. Le problème de la dette externe a perdu beaucoup de son acuité ; son stock a régressé et le service de la dette s'est beaucoup allégé (de 44,8% des exportations en 1998 à 20,9% en 2000).

Malgré les évolutions positives de l'environnement externe, la croissance économique est modeste avec une moyenne annuelle de 3,3% de 1995-2000. En 2000, elle a même reculé à 2,4%, en raison de la faiblesse des secteurs hors hydrocarbures (+ 1,5%). Cette performance contrastée de l'économie algérienne révèle ses principales **faiblesses structurelles**:

- La *prédominance du secteur des hydrocarbures* qui représente 30% du PIB, 65% des recettes budgétaires et 97% des exportations. Le pays est donc soumis à une forte volatilité des grands équilibres macro-économiques en fonction des prix des produits pétroliers ;
- L'*industrie hors hydrocarbures* est peu compétitive et peu diversifiée, héritage d'une politique d'industrialisation étatique. La croissance du secteur est négative (- 0,9%/an de 1995-2000), sa part dans le PIB ayant décliné de 10,6% en 1995 à 7,3% en 2000.
- Forte influence du *secteur public* dans l'économie (50% du PIB et 75% de la production industrielle). L'Etat domine notamment l'industrie pétrolière, ainsi que le transport, les télécommunications, et le secteur financier ;
- Le *secteur financier* n'est pas à même de mobiliser suffisamment d'épargne et de financer des investissements sur base de critères économiques. Les banques publiques continuent à détenir des créances non-performantes des entreprises publiques malgré des mesures d'assainissement entamées par le Trésor.
- L'*agriculture* (8,6 % du PIB en 2000) est entravée par de multiples contraintes, notamment les limites de la superficie agricole, les rendements insuffisants, l'insécurité foncière pour beaucoup d'exploitants.

Commerce extérieur: les exportations hors hydrocarbures ont stagné depuis 1995 à un niveau très modeste (0,6 milliards de \$). Les importations sont composées de machines et d'équipement, de produits chimiques et manufacturiers. Les produits alimentaires pèsent lourds dans la balance commerciale (27% des importations). L'UE absorbe 64% des exportations et fournit 56% des importations de l'Algérie, avec une balance commerciale structurellement déficitaire. Des différends commerciaux existent actuellement dans le secteur gazier où l'opérateur public algérien impose aux importateurs européens des clauses de restrictions territoriales pour la réexportation, entravant ainsi la libre concurrence sur les marchés européens. Des pourparlers avec les autorités à ce sujet sont en cours.

Le **commerce sous-régional** avec les pays maghrébins et sud-méditerranéens est très réduit (1% et 5% du total, respectivement). Les raisons de cette faiblesse résident dans le manque d'harmonisation des cadres réglementaires des pays, l'exploitation insuffisante des complémentarités des économies, l'application de régimes de règles d'origine différents par pays ou sous-groupe de pays ainsi que dans l'état embryonnaire des accords de libre échange sous-régionaux. L'Algérie n'est pas signataire de l'accord pour l'établissement d'une zone de libre échange entre les pays de la Ligue arabe. Elle a des conventions bilatérales avec la Syrie, l'Egypte, l'Irak et la Jordanie qui se limitent au libre échange d'un nombre réduit de produits.

Les **investissements directs étrangers** (IDE) sont essentiellement concentrés sur le secteur des hydrocarbures et sont estimés à 420 millions \$ en 2000 (1999: 460 millions).

Développement social

L'Algérie est un pays à **revenu moyen** (1.590 \$ par habitant en 2000). Le PIB/tête demeure bien au-dessous du niveau enregistré à la fin des années 1980 et a entraîné une diminution de 36% du revenu des ménages entre 1987 et 1995. La **pauvreté** est en forte augmentation. 22,6% de la population sont en situation de pauvreté absolue (1988: 12,2%), avec une incidence plus élevée dans les régions rurales. Elle touche relativement plus les femmes chefs de ménage et les personnes à faible niveau d'instruction. La pauvreté est étroitement liée à

l'accroissement parallèle du chômage et aggravée par les effets du terrorisme et la crise aiguë du logement (le taux d'occupation par logement est un des plus élevés du monde).

Le taux officiel de **chômage** est de 30% en 2000 (1986: 17%). Il s'explique essentiellement par l'accroissement de la population active de 4%/an, le faible dynamisme des secteurs économiques de forte intensité de main d'oeuvre, le faible niveau d'instruction et de formation des chômeurs ainsi que le licenciement de 450.000 salariés au cours de la restructuration des entreprises publiques des années 1995-98. Le problème du chômage est particulièrement grave chez les jeunes avec un taux d'environ 54% pour le groupe des 15-24 ans. 83% des chômeurs ont moins de 30 ans. 68% des chômeurs sont primo-demandeurs d'emploi rejetés par le système scolaire et considérés comme sous-qualifiés pour la vie active. D'un autre côté, le secteur informel est en progression et sa contribution à l'emploi dans le secteur privé est estimée à au moins 50%, sans compter les occupés marginaux et les travailleurs à domicile.

Les indicateurs des **services sociaux de base** (eau, santé, éducation) se sont sensiblement améliorés depuis les années 60. La situation sanitaire montre, par contre, une légère détérioration ces dernières années (réapparition des maladies liées à la pauvreté, diminution de la couverture vaccinale, mortalité infantile supérieure à la moyenne des pays comparables).

Education: le taux d'analphabétisme a diminué de 74,6% en 1966 à 37% actuellement (femmes: 46%, hommes: 27%). Toutefois, de sérieuses insuffisances persistent en termes de disparités entre milieux rural et urbain et selon les régions et les sexes, de rendement du système (seuls 34% des élèves entrant en première année terminent l'école fondamentale) et d'abandons (un million d'enfants de 6-15 ans sont en dehors du système scolaire). La mauvaise qualité de l'enseignement se répercute sur la qualité de la formation professionnelle et en aval sur le marché de l'emploi. L'enseignement supérieur souffre d'une faible pertinence des programmes, de la pré-dominance de la théorie et de l'isolement des universités par rapport au monde. Ainsi, l'efficacité des dépenses publiques est faible et le taux de promotions annuelles de diplômés par rapport aux effectifs (10%) se situe parmi les plus faibles du monde.

Evaluation du processus des réformes

Le gouvernement est déterminé à transformer l'ancienne économie planifiée en une économie de marché ouverte à l'extérieur, mais le progrès réel est lent. Depuis 1999, la mise en oeuvre effective des réformes structurelles a piétiné dans la plupart des domaines, malgré d'importants travaux préparatoires actuellement en cours.

Un millier de petites entreprises publiques locales ont été liquidées entre 1995-98. La **privatisation** des grandes et moyennes entreprises publiques est toujours en attente. Toutefois, la signature par le Président en août 2001 d'une ordonnance portant sur le cadre légal de la privatisation constitue un important pas en avant.

Le **secteur financier** a été recapitalisé plusieurs fois depuis 1991, mais reste dominé par des banques publiques. Son inefficacité, le manque de concurrence et la pratique d'octroi de crédit à des entreprises publiques déficitaires présentent des éléments de blocage pour le développement des entreprises productives privées.

La **libéralisation des infrastructures** a enregistré quelques progrès avec la promulgation de nouvelles lois concernant les secteurs des mines et des postes et télécommunications, l'octroi

d'une licence GSM à un opérateur privé en juillet 2001 et le début de l'ouverture du *transport*. Le gouvernement semble déterminé d'améliorer la performance du secteur transport, par la participation privée, et par une réhabilitation des infrastructures (le budget d'équipement pour les infrastructures économiques a presque doublé entre 1999 et 2001).

La **libéralisation du commerce extérieur** n'avait pas progressé jusqu'à mi-2001. L'indicateur de "*trade restrictiveness*" du FMI est à 7 sur une échelle de 10; la protection est assez élevée et peu transparente. D'importants changements sont en cours. Avec l'appui du FMI, le gouvernement vient de décider des mesures de rationalisation de la protection, notamment la suppression des valeurs administrées et une structure tarifaire simplifiée à trois taux. Le taux maximum (45% avant juin 2001), baissera à 30% en janvier 2002. Le commerce reste également entravé par des lenteurs administratives dans le dédouanement et le transport.

Cadre réglementaire: malgré les efforts de libéralisation, bon nombre de prix restent administrés. Les procédures administratives pour la création d'entreprises sont trop complexes et l'accompagnement de l'investisseur par l'administration insuffisant. Une ordonnance sur les investissements a été signée en août 2001 afin de rendre plus cohérent le dispositif de promotion des investissements. Le fonctionnement des marchés doit être amélioré; une loi sur la concurrence existe depuis 1995, mais elle n'est, dans les faits, pas appliquée. Le secteur privé souffre de la prédominance des entreprises publiques dans certains domaines; la normalisation, la métrologie et la protection de la propriété industrielle et intellectuelle doivent être renforcées. Un décret sur la mise en place d'un Conseil national d'accréditation a été promulgué en mai 2000.

La **disponibilité de terres** continue à freiner l'investissement industriel et agricole. Le projet de loi sur la privatisation des terres agricoles a été remplacé par un projet de loi sur les concessions qui vise à sécuriser les exploitants et à promouvoir l'investissement. Le nouveau **Plan national de développement agricole** est doté d'importantes ressources dans le cadre du programme de relance (900 M€; 10,6% du budget). Il canalise des subsides à travers une institution peu expérimentée dans le crédit agricole (Caisse nationale de mutualité agricole).

Finances publiques

La forte dépendance du secteur des hydrocarbures expose les finances publiques à une **volatilité importante**. Par mesure de prudence, le gouvernement a créé un fonds de régulation, alimenté par l'excédent des recettes généré par un prix réel du pétrole au-delà d'un seuil de référence. Par ailleurs, l'efficacité de la collecte de la **recette** non-pétrolière est insuffisante. La fiscalité ordinaire s'élevait à 14,7% du PIB hors hydrocarbures en 2000, contre 16,2% en 1997. De ces recettes, 23,6% proviennent des droits de douanes : à ce sujet les autorités estiment que les pertes en recettes seront de 1 milliard de \$/an, une fois les droits de douanes avec l'UE supprimés.

Le volume du programme de relance économique 2001-2004 est très important avec un montant total d'environ 7,5 milliards € (13% du PIB 2000!). L'**équilibre budgétaire et extérieur** sera assuré dans le court terme, du fait de la conjoncture pétrolière favorable et des réserves accumulées. Il importe toutefois que le programme ne soit pas un substitut aux réformes et que les risques de sa composition soient pris en compte. Malgré sa forte concentration sur les dépenses en capital qui pourraient être réduites si les cours des hydrocarbures fléchissaient, il comprend aussi beaucoup de dépenses de nature récurrente.

Pérennité des politiques

Dans le cadre de la Conférence nationale sur la **lutte contre la pauvreté** d'octobre 2000, un plan d'action 2001-2005 a été élaboré comprenant cinq programmes sectoriels dans l'agriculture, la formation des jeunes, le logement, le microcrédit et la santé. Le gouvernement est en train d'opérationnaliser le plan avec l'aide du PNUD. Jusqu'à présent seuls 3 projets pilotes ont été budgétisés dans le cadre du programme de relance économique. Un dispositif de filet social au profit des plus démunis a été progressivement mis en place depuis 1994.

Le **système de sécurité sociale** pourrait avoir un potentiel important pour pallier la pauvreté, en particulier l'impact social de la transition économique du pays. Toutefois, les systèmes des retraites et d'assurance maladie souffrent de multiples contraintes: cotisations élevées, supérieures à des pays à revenus comparables; évasion des cotisations; prestations relativement coûteuses; taux de couverture de la population limité; mécanismes de contrôle des coûts inadaptés. De ce fait, la situation financière est précaire et sera fragilisée dans le moyen terme par les effets de la transition démographique.

Le statut des **femmes** en Algérie se caractérise par une dichotomie législative: si la Constitution et le code civil consacrent l'égalité des sexes et la capacité légale à part entière de la femme, le code de la famille les place sous la tutelle de leur époux selon les règles de la chariaa. L'Algérie a ratifié en 1996 la convention internationale sur l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes et a adopté la déclaration de la conférence de Pékin de 1995. Le taux de participation des femmes au marché du travail a augmenté de 10% en 1992 à 17% en 1998, avec une forte concentration des femmes dans le secteur public. Le taux de chômage féminin est supérieur à celui des hommes. Une corrélation positive existe entre le niveau d'instruction des femmes et leur taux de participation dans la vie active.

Environnement: les problèmes les plus pressants résident dans la *gestion rationnelle de l'eau* (fuites d'eau estimées à 35%), la *pollution industrielle*, la *gestion urbaine (déchets, assainissement)* et la *protection du littoral*. La politique environnementale souffre notamment d'absence d'application effective faute d'une approche transversale et d'une attribution claire des compétences. Le gouvernement a récemment élaboré une stratégie nationale de l'environnement. Le renforcement du dispositif législatif et institutionnel est en préparation. Le programme de relance économique prévoit un volet environnement (90 M€), notamment pour alimenter le nouveau Fonds de dépollution.

4.4 Défis à moyen terme

Au plan **politique**, le *retour à la paix, la stabilité et la sécurité* constitue la condition sine qua non du développement et de la prospérité. L'Algérie doit trouver des solutions pour régler le conflit interne, à travers un dialogue politique impliquant toute la population. Le gouvernement devra, en particulier, chercher un compromis par voie de dialogue avec la population en Kabylie et dans d'autres régions du pays afin de mettre un terme aux affrontements et à la violence. En vue de combler l'écart croissant entre la population et les représentants du pouvoir politique et économique, la démocratisation doit être menée et les institutions de l'Etat doivent retrouver leur crédibilité. Le fonctionnement de la justice, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que la bonne gestion des affaires publiques constituent des éléments clés.

Au plan **économique**, l'Algérie doit viser une croissance plus élevée, plus soutenue et réduire progressivement sa dépendance à l'égard des exportations d'hydrocarbures. On estime qu'un taux de croissance de 6-7 %/an sera nécessaire afin de faire reculer le chômage et d'améliorer la situation sociale. Pour atteindre cet objectif, la dynamique de l'investissement, notamment étranger, doit être stimulée. Il sera donc inévitable de *renforcer le processus d'ouverture vers l'extérieur* et d'*accélérer les réformes structurelles* de l'économie, tout en maintenant la *stabilité des grands équilibres macro-économiques*. La réussite de ce processus constitue un objectif du gouvernement aussi bien que de l'UE dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

Le processus d'*ouverture vers l'extérieur* sera stimulé par l'Accord d'association et l'adhésion à l'OMC. De plus, le développement des échanges avec les voisins sud-méditerranéens augmenterait la taille des marchés et garantirait les économies d'échelles requises pour l'amortissement de l'investissement.

Au plan des *réformes structurelles*, l'Algérie doit, en priorité, accélérer la mise en oeuvre de la privatisation et créer des conditions favorables au développement du secteur privé afin de renverser l'évolution négative du secteur industriel et de diversifier l'économie. En parallèle, le secteur financier doit être modernisé et davantage ouvert au capital privé. L'adaptation et l'harmonisation du cadre réglementaire avec l'UE et les pays voisins et, surtout, le renforcement des institutions nécessaires à son application améliorerait la compétitivité internationale des entreprises. La libéralisation et la modernisation des infrastructures économiques, en particulier celles à vocation régionale, renforcera l'intégration dans l'économie mondiale et sous-régionale. De manière complémentaire, la modernisation de l'agriculture contribuera à la diversification de l'économie. La solution du problème de l'insécurité foncière est essentiel.

La restructuration des *finances publiques* avec une efficacité accrue des dépenses et un meilleur rendement des recettes en maintenant à un niveau supportable les charges pour les entreprises et le service de la dette, doit accompagner l'ouverture de l'économie.

La modernisation de l'économie doit être accompagnée par des politiques qui répondent aux problèmes les plus pressants de l'*environnement*, identifiés plus haut et qui assurent un développement écologiquement durable.

Sur le plan **social**, le pays doit apporter des réponses à la pauvreté, à la fois rurale et urbaine, et surtout à l'évolution parallèle du *chômage et de la pauvreté*. La création d'emplois et d'activités génératrices de revenus, en particulier pour les groupes vulnérables (femmes et jeunes), sont des éléments clés. Le développement des *ressources humaines*, en particulier l'éducation et la formation professionnelle, doit être renforcé afin d'accompagner les réformes structurelles de l'économie et d'améliorer les perspectives d'une participation à la vie active, notamment des jeunes générations. Ceci inclut aussi le problème de la requalification des effectifs touchés par les effets de la transition économique.

Une modernisation des systèmes de *Sécurité Sociale* sera nécessaire, en vue d'assurer leurs équilibres financiers à long terme et d'atteindre une couverture aussi large que possible de la population contre les risques essentiels de la vie active.

De manière complémentaire, le gouvernement doit améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base et faire face au manque chronique de logements en stimulant des activités privées de construction et en ciblant les aides publiques aux personnes démunies.

5. Programmes de coopération en cours

5.1 Programmes communautaires

Protocoles financiers

L'Algérie a bénéficié dans la période 1978-95 d'une dotation totale de 949 M €, dont 309 M€ de fonds budgétaires de la Commission (214 M€ Protocoles, plus 95 M€ du volet ajustement structurel) et de 640 M€ de prêts sur ressources propres de la BEI. Depuis 1996, deux nouveaux programmes ont été engagés: 95 M€ dans le cadre de l'opération d'ajustement structurel (voir MEDA) et 11 M€ de capitaux à risque.

Le niveau d'exécution des Protocoles financiers CE–Algérie est parmi les plus faibles des partenaires méditerranéens. Les reliquats sur les 214 M€ de dons s'élevaient en 2001 à environ 72 M€. Le taux de déboursement des fonds des protocoles est de 47%.

MEDA

La coopération Meda I avec l'Algérie visait les enjeux les plus importants de la transition économique. Dans la période 1996-99, 164 M € ont été engagés dans la coopération MEDA, équivalant à 66% du *Programme Indicatif National* initialement prévu pour cette même période (250 M €). Ceci est dû aux retards pris par l'Algérie dans la transition économique et l'appropriation de la coopération Meda, à la situation sécuritaire avant 1999 ainsi qu'à la persistance des faiblesses structurelles d'absorption.

Un premier Country Strategy Paper a été élaboré en 1999. En 2000, 30 M€ ont été engagés sur trois nouveaux projets. Le montant total de la coopération MEDA 1996-2000 s'élève alors à 194 M€, engagés dans les trois axes stratégiques suivants (voir listing détaillé des programmes en annexe 2):

- **Appui aux réformes économiques:** Facilité d'ajustement structurel (125 M€ dont 30 M€ sous Meda), engagé en 1996. Elle appuie des réformes dans le commerce extérieur, la privatisation des PME, la privatisation des terres agricoles, le logement et le filet social.
- **Développement du secteur privé:** Promotion des petites et moyennes entreprises/PME (57 M€); Appui à la restructuration industrielle et à la privatisation (38 M€); Modernisation du secteur financier (23 M€); Appui à la réforme des télécommunications et des services postaux (17 M€)
- **Equilibre socio-économique et environnement, y compris bonne gestion des affaires publiques:** Appui aux associations algériennes de développement (5 M€); Dépollution industrielle: bonification d'intérêt (10,75 M€) d'un prêt BEI; Appui aux journalistes et aux médias algériens (5 M€); Modernisation de la police (8,2 M€);
De plus, un programme de développement local dans le Nord-est (50 M€) et un appui à la réforme de la formation professionnelle (60 M€) sont en préparation en 2001. Ceci portera le taux des programmes à dimension sociale à 46% du total des fonds Meda accordés à l'Algérie dans la période 1996-2001.

En raison du retard pris dans la coopération Meda avec l'Algérie, le montant des déboursements s'élève à 31,9 M€ dont 30 M€ pour la première tranche de la FAS. A ceci

s'ajoutent 35 M€ des protocoles financiers au titre de cette même tranche. Le taux de déboursement pour les projets engagés sous Meda I (1996-99) s'établit à 19,5%.

La **BEI** a octroyé un total de *620 M€* de prêts sur ressources propres depuis 1996. L'activité de la Banque se conjugue à travers trois axes distincts et complémentaires:

- Renforcement et développement des infrastructures économiques à travers des prêts à long terme assortis de périodes de différé justifiées par la nature des projets;
- Protection de l'environnement, avec bonification des intérêts par le budget communautaire;
- Soutien au développement du secteur privé, soit par des prêts sur ressources propres de la Banque, soit par des contributions sur capitaux à risque.

Dans le domaine des infrastructures, la Banque a contribué au développement des secteurs suivants: *énergie* (gazoduc vers l'Europe, lignes de transport d'électricité), *transport* (système de contrôle aérien; tronçon de l'autoroute Est-Ouest), *gestion de l'eau* (barrages) et *protection de l'environnement* (dépollution industrielle).

L'appui au secteur privé n'a pas pu se réaliser comme prévu pour deux raisons: (i) les retards accusés dans la mise en oeuvre du programme de privatisation du gouvernement; (ii) le financement par capitaux à risque n'a pas encore pris l'ampleur nécessaire en Algérie. Une grande partie de la ligne capitaux à risque reste, de ce fait, inutilisée. La Banque poursuivra à l'avenir les principaux axes d'intervention en renforçant son soutien au secteur privé.

Les **enseignements à tirer de la coopération financière du passé** sont, à ce jour, limités pour plusieurs raisons: (i) la suspension/l'arrêt de la plupart des projets financés par les protocoles dans les années 1990 en raison de la situation sécuritaire et la fermeture de la délégation entre 1994 et 1998; (ii) le démarrage tardif des projets Meda dont les premiers viennent seulement d'être opérationnels. A partir des premières expériences en Algérie et des évaluations à l'échelle régionale on peut tirer comme conclusion préliminaire:

- La nécessité de consacrer plus d'importance au renforcement institutionnel de l'administration algérienne, aussi bien au niveau de la mise en oeuvre des politiques de réforme, qu'au niveau des techniques de gestion, y compris financières, de projets, afin d'améliorer l'absorption future par rapport aux expériences des protocoles financiers.
- Les retards pris dans la mise en oeuvre de la Facilité d'ajustement structurel/FAS (durée: 5 ans au lieu de 2) nécessitent de limiter dans le futur le nombre de secteurs de telles opérations en Algérie. L'évaluation des premières FAS dans les pays MED de 1999 a fait apparaître la nécessité de définir des matrices d'indicateurs de performance bien précises et centrées sur la zone de libre échange et l'équilibre socio-économique des pays.
- Les capitaux à risque de la BEI rencontrent des difficultés d'absorption en raison du manque de familiarité du secteur financier algérien avec cet instrument. L'assistance technique des projets PME et/ou Modernisation du secteur financier pourra corriger cette insuffisance.
- L'évaluation de l'assistance communautaire aux pays MED gérée par la BEI (2001) a permis de constater qu'il serait opportun de compléter les bonifications d'intérêt, si nécessaire, par une assistance technique, et d'utiliser cet instrument - au-delà du secteur de

l'eau - pour d'autres sous-secteurs environnementaux pertinents pour la modernisation de l'économie.

Autres lignes budgétaires

Meda Démocratie/IEDDH (chapitre B7-7): 17 actions bilatérales depuis 1996 (3,25 M€, voir liste des projets dans l'annexe 2, secteur IX.). Secteurs: droits de la femme et des enfants, droits économiques et sociaux, culture des droits de l'homme, *l'état de droit*, renforcement de la vie associative, liberté des médias. L'Algérie profite aussi de 4 projets régionaux d'un montant global de 10,9 M€. Ces projets fournissent des appuis aux avocats et aux ONG de droits de l'homme arabes; aux syndicats; à la protection des droits de citoyenneté des femmes et à l'égalité des chances. De plus, un programme pilote portant sur l'amélioration des conditions de détention dans les prisons est en préparation pour engagement en 2001.

Ligne Réhabilitation: 4 actions d'un montant total de 4,4 M€ engagées depuis 1999, notamment pour la réhabilitation des destructions causées par le terrorisme. *Coopération décentralisée* (0,15 M€); *Co-financement des activités des ONG* européennes (1,14 M€); *Aide humanitaire (ECHO)*: 0,65 M€ au profit de la population algérienne en 1999/2000; 56,4 M€ pour les réfugiés saharouies en Algérie depuis 1996.

5.2 Etats-membres

La France est active dans un grand nombre de secteurs. Engagements 2000: environ 40 M€. Les secteurs les plus importants sont l'appui aux *PME* (appui institutionnel au secteur économique (en préparation), lignes de financement); *Habitat*: prêt de réhabilitation d'habitats précaires et plusieurs projets au profit du secteur; *Agriculture/développement rural*: programme de reconversion et plusieurs programmes d'assistance techniques; *Etat de droit* (notamment programmes de jumelage franco-algérien des grands corps de l'Etat); la *recherche scientifique*; la *gestion de l'eau* et la réhabilitation des infrastructures du secteur. D'autres interventions concernent la *formation professionnelle* (en préparation), le *transport*, la *coopération administrative*, notamment avec le Ministère des finances, *l'éducation* (projet pilote de formation).

L'Allemagne (engagements 2000: 21,5 M€ dont 15 M€ en prêt) a deux pôles prioritaires dans sa coopération, à savoir la *promotion de l'activité économique et de l'emploi* (formation professionnelle, assistance-conseil aux PME, emploi/insertion de jeunes) et la *gestion intégrée de l'environnement et des ressources en eau*. D'autres secteurs de concentration concernent *l'habitat et l'urbanisme* (notamment cadastre, restructuration urbaine) et *l'agriculture et la pêche* (secteur des semences, cultures d'arbres fruitiers et viticulture). Il y a également des coopérations universitaires et de recherche.

L'Italie est engagée dans la *promotion des PME*, la *santé et l'aide humanitaire*, *l'enseignement supérieur et la recherche agricole*, la *protection de l'environnement*. Un important programme de *lutte contre la pauvreté* est prévu pour lancement en 2001.

La Belgique prépare la reprise de sa coopération (pas d'engagements de projets depuis 7 ans) et veut faire de l'Algérie un pays de concentration de son aide à l'avenir. Orientations préliminaires: *environnement*, *lutte contre la pauvreté*, *santé de base/SIDA*.

L'Espagne finance des bourses d'études et gère des projets dans les domaines de *l'environnement* et de la *pêche*.

5.3 Autres bailleurs

Banque mondiale: *agriculture/développement rural, habitat* (logements pour les bas revenus), *infrastructure* (autoroutes), *environnement* (dépollution industrielle, eau), *finances publiques* (modernisation des systèmes budgétaires). Le développement du secteur privé constitue un autre secteur de concentration avec plusieurs prêts d'assistance technique (*privatisation, libéralisation des télécommunications et postes, énergie et mines*). Une assistance technique au secteur des transports est prévue pour 2001. Révision de la *country assistance strategy* en cours. Engagements annuels (moyenne 1998-2001): environ 75 M \$.

Banque africaine de développement (BAD): prêts dans les secteurs de *l'agriculture* (notamment crédit BADR), du *transport* (routes; maintenance Air Algérie), de *l'eau* et de *l'énergie*. Le nouveau document de stratégie pour la période 2000-2002 vise 4 priorités: les réformes structurelles, notamment le *secteur financier* et la *privatisation*; la *réhabilitation* et le *développement des infrastructures*; le *développement du secteur privé*; la *lutte contre la pauvreté* (programme de développement local en préparation). Les projets prévus par an pour la période 2000-2002 représentent une enveloppe globale qui se situe à 160–330 M€. En 2001, la BAD prévoit l'engagement des prêts dans les télécommunications et la réhabilitation des routes.

PNUD: 3 axes stratégiques: *gouvernance économique, environnement* et *lutte contre la pauvreté*. Le portefeuille comprend notamment des petits projets de normalisation et de certification, d'appui à la privatisation, d'appui aux négociations OMC et UE, à la stratégie de lutte contre la pauvreté, à l'emploi et au micro-crédit. Budget annuel: 0,6 M\$.

La FAO travaille avec le Ministère de l'Agriculture (Plan national de *développement agricole*). D'autres organisations internationales actives en Algérie sont l'UNIFEM (appui aux associations féminines), l'UNICEF et l'UNFPA (santé reproductive, analphabétisme), le FIDA (pêche artisanale) et l'ONUUDI.

6. Stratégie de réponse 2002 -2006

6.1 Principes et objectifs généraux

Les objectifs généraux du Partenariat euro-méditerranéen et de la déclaration de Barcelone ont été décrits dans le chapitre 2. Plus concrètement, la stratégie de l'UE pour la coopération avec l'Algérie doit répondre aux principes et priorités qui découlent de:

- a) la conclusion et mise en oeuvre de l'**Accord d'Association**. De ce fait, la coopération financière aura comme objectifs généraux de traiter en priorité dans une perspective de développement durable:
 - les réformes visant la modernisation de l'économie;
 - la mise à niveau des infrastructures économiques;
 - la promotion de l'investissement privé et de la création d'emploi;
 - la mise à niveau et la reconversion de l'industrie et les conséquences de la ZLE;
 - l'accompagnement des politiques dans les secteurs sociaux;

- b) l'entrée en vigueur du **Règlement MEDA** révisé le 15/12/2000² qui redéfinit les objectifs et les modalités de la programmation et mise en oeuvre du Programme MEDA
- c) les conclusions de la **Conférence de Marseille** (15 et 16 novembre 2000) qui cible davantage les orientations pour l'avenir des relations UE-partenaires méditerranéens.
- d) Les besoins et la **politique de développement de l'Algérie**, décrits dans le programme du gouvernement et le plan de relance économique 2001-2004.
- e) La **complémentarité** avec les activités et stratégies des Etats-membres et autres bailleurs de fonds ainsi que la **cohérence** avec les autres politiques communautaires.
- f) La **stratégie nationale pour le développement durable** préparée par l'Algérie dans d'autres enceintes internationales comme la Commission de développement durable des Nations Unies et le Plan d'Action pour la Méditerranée, en vue d'assurer la cohérence des efforts à tous les niveaux de façon efficace.

En plus, des synergies seront recherchées avec les programmes de la **coopération régionale** du Partenariat euro-méditerranéen, selon applicabilité.

La mise en place de cette stratégie se fera non seulement dans le plein respect des objectifs inscrits dans le processus de Barcelone, mais aussi par la prise en compte des orientations générales ou spécifiques de la Déclaration conjointe du Conseil et de la Commission sur la coopération au développement (novembre 2000), ainsi que des Communications sur la prévention des conflits (avril 2001), les droits de l'homme (mai 2001) et l'intégration des questions relatives au genre (juin 2001), et la stratégie pour l'introduction des considérations environnementales dans la politique de développement (mai 2001).

La dimension environnementale sera prise en compte dans tous les secteurs prévus par le PIN. Une attention sera accordée sur les possibilités de réaliser des améliorations horizontales par rapport à l'environnement dans les différents secteurs. De même, des Etudes d'impact environnemental seront réalisées pour les grands projets d'infrastructures ou dans les secteurs particulièrement sensibles.

6.2 Priorités et objectifs spécifiques de la coopération

La stratégie de l'UE en Algérie doit répondre aux objectifs repris plus haut tout en s'adaptant aux trois grands défis identifiés de la réalité algérienne:

- (i) *Le cercle vicieux: faible dynamique économique - persistance de la dépendance des hydrocarbures - chômage.* Afin d'atteindre des taux de croissance plus élevés et durables, l'accélération du processus d'ouverture de l'économie et des réformes structurelles s'impose;
- (ii) *La situation sociale et le manque de perspectives de la population, notamment des jeunes,* qui demande l'amélioration des capacités individuelles de la participation à la vie active et la prise en charge efficace des effets sociaux de la transition économique;
- (iii) *Le retour à la paix, à la stabilité et à la sécurité,* comme condition sine qua non du développement durable et de la prospérité. Ceci passe nécessairement par la consolidation de *l'état de droit*, la démocratisation et l'amélioration de la bonne gestion des affaires publiques.

² Règlement (CEE), No. 2698/2000 du Conseil, modifiant le Règlement (CEE) No. 1488/96

L'Accord d'association avec l'UE pourra être un moteur puissant afin de relever ces défis. Partant des avantages comparatifs et des moyens disponibles, l'UE devrait concentrer ses efforts en premier lieu sur une stratégie d'accompagnement des réformes et du processus d'association avec une modernisation en profondeur des institutions algériennes, notamment de l'administration publique. Parallèlement, il sera nécessaire de faire face de manière active aux contraintes de la situation sociale et politique afin d'améliorer les conditions de vie et d'assurer l'adhésion de la population au processus de réformes. La coopération poursuivra donc quatre *objectifs* qui se renforcent mutuellement:

1. *Appui aux réformes économiques et au renforcement des institutions de l'économie de marché dans la perspective d'un développement durable*, en vue d'intégrer l'Algérie dans l'économie mondiale et de faciliter l'adaptation des entreprises algériennes à la future zone de libre échange euro-méditerranéenne;
2. *Développement des infrastructures économiques*, afin d'accroître la participation privée, d'améliorer l'environnement des entreprises productives et de renforcer l'intégration économique avec d'autres pays méditerranéens ainsi qu'avec l'Europe;
3. *Développement des ressources humaines*, en vue de créer les conditions pour une meilleure valorisation des capacités humaines dans la vie productive ainsi que l'amélioration durable des conditions de vie des populations vulnérables
4. *Consolidation de l'état de droit et de la bonne gouvernance*, dans le but d'appuyer le retour à la paix et à la stabilité interne, d'une part, et de créer de meilleures conditions pour le développement des affaires, notamment le retour des investisseurs étrangers

6.2.1 *Appui aux réformes économiques et au renforcement des institutions de l'économie de marché dans la perspective d'un développement durable*

Cette priorité contiendra un ensemble de mesures visant la création d'un environnement économique propice à la modernisation de l'économie et à la facilitation de la mise à niveau des entreprises dans le contexte d'une intégration progressive dans l'économie mondiale.

Le développement et la diversification du **commerce extérieur** de l'Algérie doivent être renforcés. L'UE accompagnera l'Algérie dans son processus d'adhésion à l'OMC et pourra fournir l'assistance technique nécessaire pour faire face aux obligations de l'OMC et à effectuer le démantèlement tarifaire dans le cadre de l'accord d'association.

Parallèlement, des efforts viseront les *barrières non-tarifaires*. Les procédures douanières et le contrôle de la qualité des importations doivent être rapprochés des normes européennes et internationales. L'objectif est d'accélérer les délais de dédouanement.

Le développement du *commerce sous-régional* avec d'autres pays sud-méditerranéens pourrait être renforcé par un soutien à l'application des règles d'origine et à l'harmonisation des cadres réglementaires. L'adhésion de l'Algérie au processus d'Agadir constitue une priorité.

Les **réformes structurelles** doivent être accélérées. La *privatisation*, l'assistance aux *PME* et la modernisation du *secteur financier*, y compris le renforcement de la supervision et du fonctionnement des marchés, demandent une attention continue. Ceci pourra également inclure des activités de lutte contre la criminalité financière organisée. Le financement des investissements des PME, notamment par les capitaux à risque, doit être amélioré. Les effets

sociaux de la privatisation seront pris en compte par des mesures d'accompagnement social et de reconversion des effectifs.

L'*environnement économique* doit être amélioré dans le cadre d'un accompagnement systématique de la *mise en oeuvre de l'accord d'association*. Ceci implique en particulier l'adéquation du cadre réglementaire du *marché intérieur* avec celui de l'UE et le **renforcement des institutions** de l'administration publique concernées. La diversification de l'économie ainsi que la situation spécifique de l'agriculture algérienne devront également être considérées.

L'application effective d'une politique de concurrence est un élément essentiel pour le bon fonctionnement du marché intérieur. La mise en place de systèmes de normalisation, de métrologie, d'évaluation de la conformité, de gestion de la qualité et de respect des droits de propriété industrielle et intellectuelle, en adéquation avec les normes internationales, permettra aux entreprises de devenir plus compétitives sur les marchés internationaux.

Les *conditions de l'investissement* doivent être améliorées, notamment par rapport à un dispositif d'incitations plus cohérent, un meilleur accompagnement de l'investisseur et une meilleure efficacité de l'administration foncière afin de lever la contrainte de disponibilité de terrains. En outre, les instruments d'encouragement de partenariats entre opérateurs, tels que MedPartenariat, pourraient davantage conforter l'ouverture de l'économie.

En complément, des institutions nécessaires au pilotage du processus de réformes et d'association seront renforcées. Des informations statistiques fiables, harmonisées et précises sont nécessaires pour la mise en oeuvre des politiques principales. L'état actuel du *système statistique national* devrait être évalué par rapport à sa capacité à satisfaire ces besoins d'information. Il devrait être amélioré et adapté aux besoins et conditions de l'économie de marché. Le *suivi de l'impact de l'accord d'association* ainsi que le développement de *politiques et stratégies sectorielles* nécessitent des appuis techniques, en fonction de la demande et des besoins des administrations concernées.

L'*administration fiscale* doit devenir plus efficace afin de compenser les pertes en droits de douanes. La stratégie d'intervention visera l'élargissement de l'assiette fiscale et l'accroissement de la transparence de l'imposition, notamment par la réorganisation et l'informatisation progressive des services fiscaux.

Le processus d'association et de développement économique doit être accompagné de politiques assurant un développement écologiquement durable par la prise en compte de l'impact sur l'environnement. La *protection de l'environnement* concernera donc en priorité les aspects liés à la transition économique, en particulier la dépollution industrielle, la gestion des déchets dans les villes ainsi que l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau. Ceci inclura notamment le financement des investissements par des bonifications d'intérêt des prêts de la BEI.

6.2.2 Développement des infrastructures économiques

Les services d'infrastructures économiques sont un complément essentiel pour l'amélioration de l'environnement des entreprises. Leur importance dans le cadre du partenariat euro-

méditerranéen a été soulignée dans la stratégie de relance du processus de Barcelone³. L'appui communautaire visera à avoir des effets catalytiseurs sur la libéralisation des infrastructures et leur ouverture aux investissements privés. La stratégie prend en compte les expériences du programme régional "Participation Privée dans les infrastructures méditerranéennes", mis en oeuvre conjointement par la Commission et la Banque mondiale. Priorités:

Télécommunications: vu le retard de l'Algérie par rapport aux pays de la région et la priorité accordée par le gouvernement, ce secteur joue un rôle pionnier et sert de modèle à l'ouverture à la concurrence dans d'autres secteurs de l'économie. Un programme communautaire a déjà été engagé qui renforcera les capacités de régulation dans les télécommunications et les services postaux et contribuera à développer la société de l'information.

Transport, en raison de son rôle pour un pays qui a une vaste superficie et un littoral étendu et son importance pour le développement du commerce dans une perspective régionale. De ce fait, la stratégie abordera en priorité les ports (97% du commerce extérieur se font par voie maritime) et aéroports ainsi que certains aspects de la chaîne multimodale d'approvisionnement de l'hinterland. Les objectifs porteront sur l'ouverture à la participation privée des services portuaires et aéroportuaires, la facilitation des procédures dans les ports et aéroports et l'application de normes environnementales et de sécurité, conformes avec celles de l'UE.

En même temps, le développement des infrastructures régionales et leur connexion avec les réseaux maghrébins et européens doit être encouragé. Le financement d'études préalables pourrait être examiné dans ce contexte. Des synergies seront recherchées avec les activités d'investissement de la BEI et d'autres bailleurs ainsi que du secteur privé.

Eau: du fait des contraintes de gestion et de la pénurie de cette ressource en Algérie, un appui à la libéralisation du secteur pourrait être envisagé ultérieurement si les conditions sont réunies, notamment le relèvement des tarifs et la réforme des opérateurs existants.

6.2.3 Développement des ressources humaines

Partant du parallélisme identifié entre l'augmentation du chômage et la progression de la pauvreté ainsi que la faible dynamique économique en général, on constate que le chômage touche essentiellement les jeunes et des personnes d'un faible niveau d'instruction et de formation (74% n'ont bénéficié d'aucune formation). La stratégie communautaire vise donc une politique active de développement des ressources humaines dans la perspective de leur mise en adéquation avec les besoins de l'économie de marché et avec les impératifs macro-économiques (pérennité financière à long terme). Elle aura pour finalité de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie. Elle répond aux conclusions de la conférence de Marseille de "prendre davantage en compte les effets sociaux de la transition économique ..., en mettant l'accent sur la formation, l'emploi, la requalification professionnelle et la réforme des systèmes éducatifs".

- **Réformes des systèmes d'éducation et de formation:** un programme de formation professionnelle est déjà en préparation en 2001. L'objectif des réformes sera de mieux

³ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen: Un nouvel élan pour le processus de Barcelone, COM(2000)497 final du 6/9/00, p. 12f.

adapter le système aux besoins des entreprises et des individus. L'Algérie doit mieux valoriser ses ressources humaines en relation avec les nouveaux besoins en qualification résultant de la transition économique. A ce titre, la formation en alternance doit notamment être renforcée.

En même temps, les déficiences du système de l'éducation entraînent un fardeau pour la qualité de la formation professionnelle en aval et constituent des sources de frustration ultérieure pour la jeune génération entrant dans la vie active. L'objectif doit être un meilleur rendement du système de l'éducation par une réduction sensible des déperditions, une qualité accrue de l'enseignement, la réduction des disparités régionales et une meilleure efficience des dépenses sectorielles. Suite aux recommandations de la Commission nationale de réforme du système éducatif, un dialogue avec le gouvernement sur les orientations de réformes devra être développé.

En outre, compte tenu du rôle important de l'enseignement supérieur dans le domaine du développement des ressources humaines d'une part et de l'importance des échanges universitaires dans la promotion de la compréhension entre les cultures dans la région euro-méditerranéenne d'autre part, la réforme de l'enseignement supérieur sera appuyée. En 2002, la Commission entend proposer l'extension du programme Tempus aux pays non-candidats de la région méditerranéenne⁴.

- **Marché de l'emploi:** le fonctionnement du marché de travail pourra être amélioré et les dispositifs d'insertion renforcés dans la perspective d'une stratégie d'accompagnement social des réformes économiques et de la privatisation. Les premières expériences des programmes de privatisation et de formation professionnelle avec l'articulation entre la formation et le marché de l'emploi pourront être valorisées en ce sens. En outre, le travail indépendant a une importance accrue comme pourvoyeur d'emploi. La Commission appuiera la création de micro-entreprises et d'activités génératrices de revenu à travers un programme de développement local dans le nord-est de l'Algérie, en préparation pour 2001.
- **Les systèmes de sécurité sociale** complètent le dispositif en faveur des ressources humaines. L'objectif est d'assurer la pérennité financière des systèmes et d'atteindre une large couverture de la population vulnérable. En particulier les retraites et l'assurance maladie sont confrontés à des déséquilibres financiers. Des études actuarielles pourront établir des projections sur la future évolution financière dans les conditions de la transition démographique et constituer le point de départ d'un dialogue sur une stratégie de réforme.

La *situation des femmes* devra retenir l'attention, en particulier en ce qui concerne la réduction des disparités dans le système éducatif (conditions des filles rurales), l'aide à la (re-)insertion au marché du travail et la promotion du travail indépendant dans le cadre de la microfinance.

6.2.4 Consolidation de l'état de droit et de la bonne gouvernance

⁴ Ce programme qui fonctionne déjà aux Balkans occidentaux et dans les NEI (financé par les enveloppes nationales des programmes CARDS et TACIS), implique la coopération entre les pays éligibles et les institutions de l'UE en vue de développer l'enseignement supérieur pour mieux répondre aux besoins socio-économiques du pays partenaire et promouvoir la compréhension entre les cultures.

Le dialogue politique avec le gouvernement doit, en parallèle, être accompagné par des actions concrètes. Le renforcement de *l'état de droit*, le respect des droits de l'homme, la démocratisation et les mécanismes de réconciliation sont des facteurs importants en vue de la prévention des conflits et du retour à la paix. Les efforts dans le cadre de Meda doivent être complétés par les appuis à travers les lignes budgétaires spécifiques. Dans ce cadre, l'Algérie a été sélectionnée comme pays de concentration pour la ligne budgétaire droits de l'homme (Initiative Européenne pour la Démocratie et les droits de l'homme). Ainsi l'appui de Meda visant des réformes impliquant les services de l'administration publique, telle que la justice et les forces de sécurité (voir ci-dessous), sera complété par des interventions de la ligne droits de l'homme impliquant de manière plus directe la société civile. Ces dernières interventions concerneront notamment la démocratisation, la bonne gouvernance et l'état de droit ainsi que les problèmes spécifiques de l'Algérie en matière de droits de l'homme.

La **réforme de la justice** présente un intérêt, à la fois pour la consolidation de l'état de droit et pour l'amélioration de l'environnement des affaires. La stratégie communautaire accompagnera la mise en oeuvre des réformes du gouvernement afin d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire, sa transparence et son rapprochement au citoyen. La réforme pénitentiaire et la réinsertion des détenus dans la société seront également visées.

En complément, des appuis à la **police** notamment pour ce qui est des méthodes de preuve pénale et la formation dans le domaine des droits de l'homme, visent à mettre fin aux pratiques de torture et aux infractions aux droits de l'homme. Un programme Meda a déjà été engagé fin 2000.

La **liberté des médias** est un facteur important pour la démocratisation et le règlement pacifique de différends dans la société. Sur base des expériences d'un premier projet au profit de la presse indépendante, la Commission pourrait ultérieurement élargir son appui à d'autres médias. En parallèle, le Parlement pourrait être aidé dans son travail d'investigation et de vigilance démocratique.

Le développement de la **société civile**, encore fragile en Algérie, est essentiel en vue d'animer le dialogue et les mécanismes de réconciliation. La Commission appuie le renforcement institutionnel d'un nombre d'associations de développement sous Meda; en complément, les activités des ONG locales pourront être soutenues notamment dans les domaines des droits de l'homme, des effets du terrorisme, de la démocratisation (ligne budgétaire spécifique). Les échanges internationaux d'expériences au bénéfice des ONG algériennes, longtemps isolées à raison de la situation politique, pourraient également être encouragés par les appuis de la ligne spécifique co-financement ONG.

Enfin, la **réhabilitation** des zones sinistrées par le terrorisme sera soutenue là où les conditions s'y prêtent afin de faciliter un retour volontaire de la population. Ceci pourra comprendre la réhabilitation des infrastructures locales et l'amélioration des conditions pour les activités productives de la population. Outre un financement dans le cadre de Meda, l'appui direct aux municipalités et à la société civile doit être continué à travers la ligne budgétaire réhabilitation.

6.3 Cohérence avec d'autres politiques communautaires

Les priorités spécifiques de la coopération avec l'Algérie sont conformes aux six domaines prioritaires pour l'intervention de la CE, définis dans la Déclaration commune du Conseil et de la Commission sur la coopération au développement de novembre 2000⁵.

La stratégie pour l'Algérie est conforme aux autres politiques de l'UE, en particulier dans les domaines du commerce (préparation au libre échange, adhésion à l'OMC), du transport (priorités identifiées dans la communication sur la coopération euro-méditerranéenne dans le transport et l'énergie, notamment réforme et libéralisation du secteur, réseaux trans-méditerranéens, normes de sécurité)⁶ et de l'environnement (par rapport à l'accompagnement écologique de la transition économique et du développement du secteur privé). La priorité concernant la consolidation de *l'état de droit* correspond aux conclusions du Conseil sur la prévention des conflits du 30/11/98 et à l'objectif général de la consolidation de la démocratie et de l'état de droit dans l'article 177 (2) du Traité instituant la CE.

6.4 Complémentarité avec les activités des Etats-membres et d'autres bailleurs

Tout effort sera déployé afin d'assurer la complémentarité entre les activités financées et les projets des autres bailleurs de fonds internationaux. La matrice des activités des Etats membres et des autres bailleurs dans l'annexe 4 expose les priorités par secteur. Une complémentarité existe au niveau du type de soutien (appui technique, infrastructures) et des thèmes couverts dans les principaux secteurs. Afin d'éviter les duplications, le processus d'élaboration du CSP a été étroitement coordonné avec les Etats membres à Alger. La mise à jour régulière de la matrice des bailleurs facilitera une coordination approfondie. A l'occasion des missions d'identification et de préparation des différents programmes, des briefings des Etats membres sont organisés régulièrement.

L'appui aux réformes clés de la transition économique et de la mise à niveau des entreprises recevra une attention particulière dans la coordination et complémentarité avec les Etats-membres intervenant dans ce domaine (France, Allemagne, Italie). D'autres secteurs socio-économiques, à savoir le logement et l'agriculture, n'ont pas été choisis comme priorités actuelles, à raison des interventions importantes d'autres bailleurs (notamment France, Banque mondiale).

Par ailleurs, des complémentarités avec la Banque mondiale existent par rapport au secteurs des télécommunications et du transport où la Banque appuie une première phase de la politique de libéralisation, approfondie ensuite par l'intervention communautaire. Dans les transports, la Banque met un accent fort sur les chemins de fer et le transport urbain. Dans ce secteur des synergies renforcées seront recherchées entre l'assistance technique de la CE et les activités d'investissement d'autres bailleurs. L'assistance technique ponctuelle du FMI au

⁵ Il s'agit plus particulièrement des domaines suivants: renforcement du lien entre commerce et développement, coopération et intégration régionale, soutien aux politiques macro-économiques et à la promotion de l'accès aux services sociaux de base, transport, sécurité alimentaire et développement rural durable, renforcement des capacités institutionnelles

⁶ Communication from the Commission to the Council and the European Parliament: Enhancing euro-mediterranean cooperation on transport and energy, COM (2001) 126 final of 07/03/01.

profit des administrations fiscales et douanières est également complémentaire à la stratégie de l'UE.

6.5 Risques

- *Terrorisme*: risque majeur. On note sa recrudescence depuis mi-2000 jusqu'au début des émeutes en Kabylie. La situation semble sous contrôle dans les grandes villes, mais l'insécurité dans le reste du pays entrave le retour des investisseurs étrangers et la relance du tourisme ainsi que, dans un moindre degré, le développement rural.
- *Mise en cause de la politique des réformes*: risque modéré dans le court terme. La classe politique est davantage engagée depuis 1999 dans une politique de réformes. La conclusion prochaine de l'accord d'association devrait aussi renforcer les courants réformistes. Facteur d'insécurité dans la relative faiblesse du Président.
- *Intérêts de rente de groupes d'influence*, en particulier de l'armée: malgré l'apparent "feu vert" de l'armée à l'engagement du processus d'association avec l'UE, les intérêts particuliers (monopolisation de certaines importations, corruption) risquent d'entraver la libre concurrence et les effets économiques attendus de la zone de libre échange.
- *Risques économiques*: relâchement des efforts de réformes du fait de la conjoncture favorable des prix des hydrocarbures; déséquilibres macro-économiques provoqués par une trop forte expansion des dépenses budgétaires. Risques modérés, mais pas exclus à moyen terme, notamment en fonction de l'évolution de la situation sociale.
- *Explosion sociale*: risque majeur en vue du manque de perspectives, surtout de la jeunesse si la création d'emploi ne suit pas l'arrivée des nouveaux entrants sur le marché du travail.
- Enfin, la *faiblesse institutionnelle* pourrait constituer un certain risque pour la mise en oeuvre effective des réformes et du nombre des programmes de coopération. Cependant, la stratégie communautaire sera mise en oeuvre de manière progressive, en fonction des résultats atteints dans la coopération en cours et de l'avancement des réformes dans les différents secteurs. Elle tiendra compte de l'importance des besoins ainsi que de la capacité d'absorption de l'Algérie. Si cette dernière était relativement modeste par le passé, on constate néanmoins une détermination accrue de la part du gouvernement d'engager le pays sur la voie des réformes de l'économie et de l'association avec l'UE.

Implications potentielles des risques sur la coopération financière avec l'Algérie:

Une recrudescence du terrorisme pourrait compromettre les programmes décentralisés, en particulier les projets de lutte contre la pauvreté (développement local Nord-est) et la réhabilitation des zones sinistrées par le terrorisme.

Une mise en cause de la politique des réformes toucherait à la base même des relations bilatérales dans le cadre du Partenariat Euro-Med et affecterait en particulier les programmes orientés vers l'appui aux réformes, tels l'accompagnement de l'accord d'association et la modernisation du Ministère des Finances ainsi que la réforme de l'Education. Elle aurait également des répercussions sur les allocations budgétaires futures au profit de l'Algérie.

Le risque d'une explosion sociale porterait atteinte à la stabilité du pays et au consensus sur la politique des réformes. Par conséquent, le présent PIN met une attention accrue aux programmes sociaux (65% de l'enveloppe indicative). Il en va de même pour ce qui concerne le risque de la faiblesse institutionnelle: la forte concentration du programme de coopération

sur le renforcement institutionnel de l'administration devrait augmenter la capacité d'absorption dans le futur.

7. ALGERIE: Programme Indicatif National (PIN) 2002-2004

7.1 Introduction

Les priorités découlent de la stratégie communautaire pour le pays pour la période 2000-2006 et s'insèrent dans une perspective de développement durable. L'Algérie est confrontée à trois défis essentiels:

- (i) *L'ouverture de l'économie et la création d'un environnement économique favorable à une économie de marché*, vu le retard pris dans la transition économique, le poids du secteur public, la dépendance vis à vis des hydrocarbures ainsi que le double défi de la négociation de l'accord d'association et de l'adhésion à l'OMC;
- (ii) *L'amélioration de la situation sociale dans une perspective durable et financièrement viable*, à la fois par des réformes des services sociaux (éducation, santé etc.) et par la création des conditions nécessaires pour susciter une croissance durable et créatrice d'emploi.
- (iii) *Le retour à la paix, à la stabilité et à la sécurité*, par un regain de la crédibilité des institutions de l'Etat, l'amélioration de la gestion des affaires publiques, la consolidation de l'état de droit et de la démocratie.;

Afin de relever ces défis, l'Algérie aura besoin d'une modernisation de ces institutions, et notamment de l'administration publique, à tous les niveaux. Les priorités prévues pour la période 2002-2004 se renforcent mutuellement en ce sens:

- *La Priorité Renforcement des institutions de l'économie de marché dans la perspective d'un développement durable*, privilégiera la modernisation des institutions concernées par la mise en oeuvre de l'accord d'association ainsi que la nécessaire restructuration des finances publiques du côté des recettes
- *La Priorité Développement des infrastructures*, créera les conditions institutionnelles pour le développement du système de *transport*, par une participation du secteur privé, avec une attention particulière aux transports régionaux
- *La Priorité Développement des ressources humaines*, modernisera l'éducation et l'enseignement supérieur afin d'améliorer les conditions de vie pour les futures générations et de soutenir la restructuration des finances publiques par une meilleure efficacité des dépenses (l'éducation étant le premier budget de l'Etat);
- *La Priorité Consolidation de l'état de droit et de la bonne gouvernance*, modernisera les institutions de la *justice* et contribuera à la *réhabilitation* des zones sinistrées par le terrorisme. Ceci facilitera le retour à la paix, renforcera la crédibilité de la justice auprès des citoyens et complétera l'amélioration de l'environnement des affaires.

Enveloppe globale indicative pour l'Algérie 2002-2004: 150 millions €.

7.2. Contenu du PIN

PRIORITE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DE L'ECONOMIE DE MARCHE DANS LA PERSPECTIVE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Contexte et justification priorité:

Plusieurs contraintes majeures se dessinent: premièrement, et en complément au démantèlement tarifaire stricto sensu, l'Accord d'association nécessite une mise à niveau du

cadre législatif et réglementaire et le renforcement des institutions chargées de le mettre en oeuvre ainsi que des capacités pour le pilotage stratégique du processus de réformes. La modernisation institutionnelle de l'environnement économique appuiera ainsi l'adaptation des entreprises à l'établissement progressif de la zone de libre échange.

Deuxièmement, une modernisation des services du Ministère des Finances sera nécessaire afin de diversifier et de pérenniser la base des recettes de l'Etat face au futur démantèlement tarifaire et d'améliorer le service de l'administration vis-à-vis des opérateurs. Le Ministère prépare un programme de réorganisation et d'informatisation de ses trois régies (fiscale, douanière et domaniale) qui vise notamment un élargissement de la recette fiscale et la transparence de la perception. Dans le secteur des domaines de l'Etat, la détermination des propriétaires et l'émission des titres de propriété n'a pas suivi les notables efforts du cadastre, en raison notamment des capacités limitées des conservations foncières. De ce fait, l'Etat n'est pas à même de valoriser son patrimoine foncier en termes de collecte d'impôt.

De manière complémentaire au processus d'association et de développement économique, les efforts visant un meilleur équilibre environnemental seront renforcés. Compte tenu de l'urbanisation massive, les déchets solides constituent un problème pour la santé, la salubrité dans les villes et la qualité de l'eau. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a présenté au Parlement un projet de loi relative à la gestion des déchets qui fixe les principes d'organisation et consacre l'ouverture des services au secteur privé. Le gouvernement entend mettre en oeuvre un programme de décharges contrôlées dans 40 villes. Un appui externe est recherché pour certaines agglomérations secondaires.

Justification de la priorité: L'importance de la conclusion et de la bonne mise en oeuvre des accords d'association a été relevée par la conférence de Marseille des Ministres des affaires étrangères (point 22. des conclusions). Des mesures d'harmonisation dans certains secteurs en vue de la création d'un marché intérieur constituent des priorités dans la stratégie de relance du processus de Barcelone. Parallèlement, elles faciliteront la mise en oeuvre d'accords de libre échange sous-régionaux. En outre, l'importance du développement durable et de l'impact environnemental de la transition économique a été mis en exergue par le nouveau règlement Meda (Art. 2).

2. Objectifs spécifiques:

Trois programmes d'appui sont prévus dans le cadre de cette priorité: un programme d'accompagnement technique de l'Accord d'association et d'autres accords régionaux, un programme de modernisation du Ministère des Finances ainsi qu'un appui à la gestion des déchets solides urbaines.

Les objectifs pour l'ensemble de la priorité sont:

- Rapprocher le cadre législatif et réglementaire du marché intérieur algérien avec celui de l'UE et renforcer le cadre institutionnel pour l'application effective de cette législation
- Faciliter l'adaptation des entreprises aux conditions de la zone de libre échange
- Appuyer la conclusion et la mise en oeuvre d'accords de libre échange régionaux avec d'autres pays méditerranéens (coopération Sud-Sud) et l'adhésion à l'OMC.
- Améliorer la capacité des services sous la tutelle du Ministère des finances en vue d'une collecte plus efficace de ressources et de faciliter les échanges et les activités des entreprises.

- Contribuer à la diminution de la pollution due aux rejets solides.

3. Résultats attendus:

Programme d'accompagnement de l'accord d'association et d'accords régionaux:

- *Commerce:*

Démantèlement tarifaire effectué selon les modalités et le calendrier prévu dans l'accord d'association et compte tenu d'une adhésion future à l'OMC; législation en matière de lutte contre la contrefaçon révisée et effectivement appliquée, en conformité avec les normes européennes; amélioration du Réseau d'information et de formation sur le commerce extérieur;

- *Marché intérieur:*

- Loi sur la concurrence effectivement appliquée; cadre législatif en adéquation avec les normes européennes; Conseil de la concurrence renforcé et son indépendance assurée; mécanisme de suivi des marchés en place.
- Qualité: normes et réglementations techniques harmonisées avec les principes en vigueur dans l'UE, système national d'accréditation mis en place; laboratoires d'évaluation de la conformité et de la qualité mis à niveau; Système de métrologie légale opérationnel; Systèmes des centres techniques sectoriels renforcés
- Protection des consommateurs améliorée; réglementation en adéquation avec les normes européennes;
- Instituts de protection de la propriété industrielle et intellectuelle renforcés; personnel des tribunaux et de la police familiarisés avec la législation respective; adhésion de l'Algérie aux conventions indiquées dans l'Accord facilitée;
- Droit d'établissement et services: Code des investissements révisé; conclusion d'accords de protection des investissements et d'accords de double imposition; procédures administratives pour la création d'entreprises simplifiées et accompagnement de l'investisseur par l'administration amélioré;
- Transparence des procédures des marchés publics assurée;

- *Agriculture:*

Surveillance sanitaire et phytosanitaire et systèmes d'alerte précoce améliorés en adéquation avec la législation de l'UE; chaîne de qualité et normes pour les produits agricoles améliorées; appui conceptuel à la diversification de la production agricole et études de filières réalisé; promotion de partenariats algéro-européens dans le secteur agricole; appui à la préparation des négociations ultérieures dans le cadre de l'accord d'association et de l'OMC; réalisation d'une étude sectorielle sur les effets du Programme national de développement agricole et les futures options de développement;

- *Renforcement des capacités stratégiques:*

Système des statistiques amélioré, notamment par rapport à la comptabilité nationale, aux statistiques des entreprises et du secteur informel, à l'emploi et à l'agriculture; capacités d'analyse et de suivi de l'impact de l'accord d'association et de l'adhésion à l'OMC ainsi qu'au développement des politiques sectorielles renforcées; appui au développement d'une stratégie de modernisation de la sécurité sociale, en particulier les retraites et l'assurance maladie; préparation aux négociations ultérieures dans le cadre de l'Accord d'association et de

l'adhésion à l'OMC soutenue; public mieux informé sur le contenu et la portée de l'accord d'association;

- *Intégration sous-régionale:*

Adhésion au processus d'Agadir et mise en oeuvre d'accords sous-régionaux facilités; harmonisation du cadre institutionnel et échanges d'expériences avec d'autres pays Med appuyée;

Programme Modernisation du Ministère des Finances:

- Assiette fiscale élargie et rentabilité de la fiscalité ordinaire améliorée dans une perspective de transparence et de service rendu au contribuable;
- Procédures de perception fiscale informatisées et facilitées du point de vue des utilisateurs;
- Dispositif de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale renforcé;
- Procédures douanières facilitées, leur transparence accrue et l'administration douanière renforcée, notamment par rapport à la gestion des risques, aux méthodes de contrôle des règles d'origine et au calcul de la valeur en douane;
- Détermination des propriétaires de terrain et émission de titres de propriété accélérées;
- Potentiel de revenu fiscal découlant des terrains de l'Etat mieux exploité

Gestion des déchets solides:

- Décharges contrôlées dans plusieurs villes moyennes aménagées et gérées en conformité avec la nouvelle législation
- Etudes d'impact environnemental pour les décharges contrôlées effectuées
- Décharges sauvages fermées et décontaminées
- Capacités de collecte et de gestion des déchets ménagers renforcées chez les municipalités et gestionnaires de déchets
- Public sensibilisé par rapport à l'importance de la collecte et de la gestion adéquate des déchets solides

4. Indicateurs de performance:

Accompagnement de l'accord d'association:

Pour les domaines identifiés les types d'indicateurs suivants peuvent être relevés: achèvement d'études; adoption de nouvelles lois ou réglementations; effectivité des lois/réglementations; adhésion aux conventions internationales et adoption de normes respectives; amélioration des capacités institutionnelles des organismes promoteurs.

Modernisation du Ministère des Finances:

Augmentation de la recette fiscale ordinaire par rapport au PIB hors hydrocarbures; diminution des délais de dédouanement des importations; diminution du taux de contrôle à priori des marchandises dans les douanes; augmentation des recettes domaniales.

Gestion des déchets solides:

Basés essentiellement soit sur les normes de pollution, soit sur les populations concernées, ceux-ci seront précisés pendant l'instruction du projet.

5. Description succincte des programmes:

Programme d'accompagnement de l'Accord d'Association

L'appui consistera dans l'assistance technique à long et court terme, la formation, des dotations en équipement, des échanges internationaux avec les homologues en Europe et dans les pays méditerranéens. Un fonds d'assistance technique et d'étude pourra être prévu pour appuyer les différentes administrations concernées par l'Accord dans leurs besoins d'analyse, de développement de stratégies sectorielles et d'assistance ponctuelle ciblée. Le programme sera mis en oeuvre en étroite coordination avec les programmes régionaux, en particulier EuroMed Marché, Innovation/Qualité, promotion des investissements et un éventuel futur programme d'assistance à l'initiative d'Agadir.

Bénéficiaires: Ministères et administrations concernés par la mise en oeuvre de l'Accord; entreprises et associations professionnelles en tant que bénéficiaires d'un environnement économique plus transparent; grand public.

Autres bailleurs: *France*: appui institutionnel au secteur économique (système d'accréditation et certification d'entreprises), secteur agricole; *Allemagne*; *ONUDI*: certification d'entreprises; *Banque mondiale*: diagnostic du système des statistiques

Conditions spécifiques: Conclusion des négociations de l'Accord d'association

Budget indicatif: 15 millions €

Programme de Modernisation du Ministère des Finances

Le programme a été pré-identifié en octobre 2000 et inclus dans le bon de commande 2001, puis reporté sur 2002. L'assistance communautaire comprendra de l'assistance technique, de la formation et une composante en équipement, notamment informatique, et de la documentation.

Autres bailleurs: FMI: assistance technique ponctuelle aux administrations fiscale et douanière; Banque mondiale: Projet de modernisation des systèmes budgétaires; Allemagne: développement du cadastre; France: programme de formation des douaniers.

Conditions spécifiques: Renforcement de la coordination des différents acteurs de la chaîne du commerce extérieur, notamment par la mise en place d'un *Comité Interministériel de Coordination de la facilitation des procédures*.

Budget indicatif: 10 millions €

Gestion des déchets solides

L'appui consistera en un financement des investissements pour les décharges et la collecte des déchets, par la bonification d'un prêt de la BEI. Ce financement pourra être accompagné de mesures de renforcement des capacités de gestion (en particulier par l'assistance technique et la formation) pour assurer la viabilité du projet. Le mix d'instruments d'appui et la sélection d'un nombre limité de villes moyennes, à partir d'une liste proposée par le gouvernement, seront déterminés dans le cadre d'une étude de pré-identification.

Bénéficiaires: Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, les municipalités et organismes de collecte et de gestion concernées ainsi que la population locale.

Autres bailleurs: Allemagne (formation en gestion des déchets solides et liquides).

Conditions spécifiques: - promulgation de la nouvelle loi relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets; - existence de budgets d'investissement et de fonctionnement

suffisants des autorités algériennes; - mise en place d'un coordinateur des opérateurs régionaux de réalisation et gestion des décharges.

Budget indicatif: 5 millions €

6. Budget total de la priorité 1: 30 millions €.

PRIORITE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES : EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1. Contexte et justification priorité:

Deux programmes sont prévus dans le cadre de cette priorité: un programme de réforme de l'éducation fondamentale et un appui à l'enseignement supérieur à travers le programme communautaire TEMPUS.

Malgré d'importants efforts entamés depuis l'indépendance dans le cadre d'une politique volontariste de scolarisation universelle, le système de l'éducation fondamentale en Algérie est caractérisé par un faible rendement (nombreux redoublements et abandons), une faible qualité de l'enseignement, d'importantes disparités régionales et par sexe relatives à la scolarisation et l'absence d'un système d'évaluation efficace de la performance du système.

Une Commission nationale de la réforme du système éducatif (éducation nationale, formation professionnelle et enseignement supérieur) a été mise en place par le Président de la République. Elle a présenté en mars 2001 un rapport détaillé avec des recommandations d'une réforme exhaustive du système. Le gouvernement est actuellement en train de mener une évaluation des incidents financiers de la réforme et de préparer sa mise en oeuvre en plusieurs étapes après les élections législatives en 2002.

En outre, compte tenu du rôle important de l'enseignement supérieur dans le développement des ressources humaines et des compétences professionnelles d'une part et de l'échange dans la promotion de la compréhension entre les cultures d'autre part, une coopération plus étroite s'impose entre l'UE et l'Algérie dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Un appui au secteur de l'éducation se justifie par: (i) la "nécessité de prendre davantage en compte les effets sociaux de la transition économique ... en mettant l'accent sur ... la réforme des systèmes éducatifs" (Marseille, point 24.); (ii) la nécessité d'une meilleure efficacité de l'utilisation des finances publiques; (iii) les répercussions de la performance de l'éducation de base sur la qualité de la formation professionnelle.

Par ailleurs, trois programmes communautaires visant l'amélioration de la situation sociale et le développement des ressources humaines se trouvent actuellement en préparation en 2001. Ces programmes d'un montant total d'environ 140 millions € concernent la réhabilitation de zones sinistrées par le terrorisme, la réforme de la formation professionnelle ainsi que l'appui au développement socio-économique local dans le nord-est de l'Algérie .

2. Objectifs spécifiques:

- Augmentation de la qualité, de l'efficacité et de l'équité de l'éducation .
- Réforme et développement de l'enseignement supérieur

Les questions de genre et de l'égalité de chances entre filles et garçons dans le système de l'éducation devront trouver une considération appropriée.

3. Résultats attendus:

- Niveau de formation des nouveaux enseignants et d'enseignants en poste dans le système de l'éducation fondamentale amélioré
- Introduction des nouvelles technologies d'information et de communication (TIC) appuyée dans les directions de l'éducation des wilayas et, sur base de la demande, progressivement dans des établissements scolaires
- Gestion stratégique, administrative et financière du système de l'éducation nationale améliorée, niveau des compétences des personnels administratifs rehaussé et décentralisation de la gestion des établissements renforcée
- Système d'évaluation de la qualité et de la performance du secteur fonctionnel
- Politique de promotion des zones et groupes d'éducation prioritaires renforcée
- Orientation scolaire et articulation avec la formation professionnelle améliorées
- Soutien à la réforme de l'enseignement supérieur: développement et modification des programmes d'études dans les disciplines prioritaires; réforme et développement des structures et des établissements d'enseignement supérieur ainsi que leur gestion; développer l'acquisition des qualifications requises dans le cadre de la réforme économique (amélioration du lien entre l'industrie et le système d'éducation)

4. Indicateurs de performance:

Relatif à l'efficacité du système (ex. Diminution sensible des taux de redoublements et d'abandons; augmentation du pourcentage d'élèves par classe d'âge terminant le cycle fondamental);

Relatif à la qualité de l'enseignement (Augmentation du pourcentage d'enseignants disposant des qualifications légalement prévues; crédits de fonctionnement des écoles);

Relatif à l'efficacité (ex. statistiques administratives et financières fiables; gestion financière; qualité de la planification des investissements);

Relatif à l'équité (ex. Réduction des disparités entre régions et entre sexes).

5. Description des programmes:

Réforme de l'éducation

Institution bénéficiaire: gouvernement algérien (institution à déterminer en fonction de l'instrument d'appui: Ministère de l'Education nationale, des Finances ou autres). Le programme bénéficiera aux personnels du Ministère de l'Education nationale, aux enseignants, aux gestionnaires administratifs et financiers des établissements scolaires, aux instituts de formation de formateurs, à la population scolaire.

Conditions spécifiques: - Adoption par le gouvernement d'un programme sectoriel de réformes et d'un cadre de dépenses à moyen terme sur base des recommandations de la Commission nationale;

- Adoption d'une loi d'orientation du secteur de l'enseignement
- Une attention particulière devrait être accordée à la situation des filles et à la participation des parents d'élèves et de la société civile.

Budget indicatif: 17 millions €.

Programme TEMPUS/enseignement supérieur

Participation au programme Tempus III de *Projets européens conjoints* (actions de formation communes; mesures de réforme et de développement de l'enseignement supérieur; promotion de la coopération entre les universités, l'industrie et des institutions; développement de la mobilité des enseignants, du personnel administratif des universités et des étudiants); mesures structurelles ou complémentaires, subventions individuelles aux enseignants, aux chercheurs, aux formateurs, aux administrateurs universitaires, aux fonctionnaires ministériels supérieurs, aux planificateurs et autres experts, couvrant les frais de visites pour promouvoir la qualité, le développement et la restructuration de l'enseignement supérieur.

Le coût indicatif de la participation de l'Algérie au programme Tempus III est estimé à un total d'environ 8 M€ à partir de 2003.

PRIORITE CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT ET DE LA BONNE GOUVERNANCE: REFORME DE LA JUSTICE ET REHABILITATION DES ZONES SINISTREES PAR LE TERRORISME

1. Contexte et justification priorité:

Cette priorité appuiera le retour à la paix et à la stabilité interne ainsi que le renforcement de la crédibilité des institutions de l'Etat. Elle comprend deux programmes, la réforme de la justice et la réhabilitation des zones sinistrées par le terrorisme.

Le système judiciaire algérien présente les déficiences suivantes: incohérences dans la législation, en particulier dans la sphère économique; surcharge des tribunaux; manque de spécialisation des tribunaux et des magistrats en matière du droit des affaires, centralisation de la gestion du système judiciaire et manque de diffusion des textes et de la jurisprudence. Le système pénitentiaire présente également des insuffisances en termes de conditions de détention et de réinsertion des détenus dans la société.

Le président de la République a mis en place en octobre 1999 une Commission nationale de réforme de la justice qui a remis un rapport exhaustif de recommandations en juin 2000. Le Gouvernement a élaboré un programme de réformes sur 5 ans et a déjà amorcé un certain nombre de mesures dont notamment: création de deux commissions chargées de la révision en profondeur des codes civil et pénal et des codes de procédure civile et pénale; la révision partielle des principaux codes en vue du renforcement du droit de la défense et l'encadrement juridique de la garde à vue et de la mise sous mandat de dépôt; la réforme du statut du Conseil Supérieur de la Magistrature; l'amélioration de la formation des magistrats et la modernisation du système pénitentiaire. D'autres réformes prévues concerneront l'harmonisation de la législation économique, le statut et les conditions de travail des magistrats, la décentralisation

et modernisation des juridictions, la formation des auxiliaires de justice et le rapprochement du système judiciaire aux citoyens.

L'intervention communautaire dans le domaine de la justice présente un intérêt dans le cadre de la stratégie de relance du processus de Barcelone. Elle contribuera à améliorer l'environnement pour les investisseurs dans la perspective de l'Accord d'association et appuyera la consolidation de l'état de droit. Elle aura aussi comme effet d'augmenter la transparence du système juridique.

Pour ce qui est de la réhabilitation des zones sinistrées du terrorisme, force est de constater que le rétablissement de la paix et le retour volontaire des populations déplacées constituent des conditions sine qua non au développement durable du pays. Ils conditionnent ainsi également la réalisation de la zone de libre échange avec l'UE.

Les actes de violence terroriste depuis 1992 ont causé la mort ou la disparition d'environ 100-150.000 personnes, un million de personnes déplacées des zones rurales et des destructions matérielles d'infrastructures sociales, économiques et administratives estimées à 20 milliards \$. Parallèlement aux efforts politiques pour arrêter la violence (processus de concorde civile), le gouvernement a lancé en 2000 un programme national d'urgence afin d'améliorer les conditions socio-économiques de la pacification du pays et du retour des populations déplacées.

A ce titre, les autorités ont élaboré un Plan de développement local, englobant les besoins de l'ensemble des communes, et avaient réservé un montant de 500 mio € pour les opérations de réhabilitation sur le budget complémentaire 2000. Le programme de la Commission financerait l'équipement d'infrastructures de base, la réhabilitation des logements, la promotion des activités génératrices de revenus de la population locale et la reconstruction de quelques infrastructures d'importance socio-économique.

Le projet augmentera sensiblement la visibilité de l'appui européen auprès des populations touchées par le terrorisme. En même temps, l'appui communautaire a été demandé à plusieurs occasions par le Président Bouteflika, notamment lors de la visite du Président Prodi les 12-13/01/01.

2. Objectifs spécifiques:

- Améliorer les capacités du système judiciaire en termes d'organisation, de compétence, de transparence et de service au citoyen ainsi que les conditions de détention dans le système pénitentiaire.
- Appuyer et compléter l'action publique de réhabilitation des zones sinistrées par le terrorisme de manière durable dans un nombre sélectionné de Wilayas.

L'égalité des chances et notamment l'accès des femmes au système de la justice sera une question transversale à adresser de manière adéquate.

3. Résultats attendus:

Programme Réforme de la Justice:

- Renforcement du système de formation spécialisée de magistrats et d'auxiliaires de justice, notamment par rapport au contentieux économique. L'attention devra être accordée à une participation appropriée des femmes dans la formation juridique.
- Plus grande spécialisation des tribunaux en matière de contentieux économique
- Gestion des juridictions décentralisée et professionnalisée du point de vue administratif et financier
- Informatisation et interconnexion d'un certain nombre de juridictions
- Amélioration de la recherche et documentation/archivage en matière juridique et judiciaire
- Meilleur accès à la justice pour le citoyen et meilleure perception du système judiciaire
- Amélioration de la réinsertion des détenus dans la société, notamment des femmes et des mineurs
- Formation du personnel et des cadres du système pénitentiaire en matière de gestion des établissements, y compris les questions des droits de la personne.
- Développement d'alternatives à l'incarcération pour les délits mineurs

Programme Réhabilitation:

- Ecoles primaires et secondaires équipées et accès à l'éducation amélioré
- Salles de soins et centres de santé équipés
- Fonctionnement des établissements assuré de manière durable et avec la participation de la population locale
- Capacités institutionnelles des acteurs sectoriels au niveau local renforcées
- Finition de l'habitat rural améliorée
- Accès à l'eau potable et évacuation des eaux usées améliorés
- Activités de subsistance initiées
- Activités de formation professionnelle et de loisir (garçon et filles) diversifiées

4. Indicateurs de performance:

Réforme de la Justice:

Réduction du nombre de dossiers en instance; diminution de la durée moyenne des contentieux; no. de magistrats spécialisés dans le droit commercial, maritime, foncier, administratif et de travail; augmentation de la diffusion et de l'accès à la jurisprudence et à l'information juridique;

No. de détenus femmes et mineurs ayant reçu une formation scolaire ou professionnelle.

Réhabilitation:

Amélioration de l'état de santé de la population locale; taux de scolarisation des enfants; conditions de vie des populations concernées; augmentation des retours volontaires dans les zones concernées

5. Description succincte des programmes:

Réforme de la Justice:

L'appui comprendra de l'assistance technique, de la formation, de l'équipement, notamment informatique, ainsi que des fonds documentaires.

Institution bénéficiaire: Ministère de la Justice. L'intervention bénéficiera aux juridictions (tribunaux, cours, tribunaux spécialisés) et leur personnel, aux auxiliaires de justice (avocats, notaires, huissiers) et leurs corporations, à l'Institut National de la Magistrature (INM), des institutions dispensant de la formation spécialisée, ainsi qu'aux établissements pénitentiaires.

Synergies avec les projets Police (Meda 2000) et "Soutien au système pénal et pénitentiaire algérien" de l'ONG Penal Reform International (projet pilote financé sur la ligne B7-702).

Autres bailleurs: France (formation INM; projet sur l'état de droit en préparation)

Conditions spéciales: Poursuite de la politique de réforme de la justice

Budget indicatif: 15 millions €.

Programme Réhabilitation:

Le programme, déjà inclus dans le bon de commande initial pour 2001, se trouve actuellement en préparation pour un engagement à partir du début 2002. Le financement était prévu dans le cadre des reliquats des protocoles financiers. L'appui pourra comprendre de l'assistance technique, des équipements et la réalisation de travaux. Afin d'atteindre un effet significatif et visible, le projet sera de préférence concentré sur un nombre limité de wilayas à l'Ouest et au Centre du pays.

Dispositif de mise en oeuvre: Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales est le coordonnateur du programme de réhabilitation du gouvernement et le bénéficiaire du projet. La mise en oeuvre s'effectuera au niveau des wilayas et communes à travers l'administration des collectivités locales appuyés par les services techniques déconcentrés des ministères sectoriels. La participation des ONGs locales et des entreprises privées sera encouragée.

Liens avec d'autres projets communautaires: *Appui au Fonds social (50 mio €); Réhabilitation de la commune de Bordj Etahr (1 mio €, ligne réhabilitation B7-431).*

Autres bailleurs: Banque mondiale et Banque Africaine de Développement (projets de développement local avec le Ministère de l'Intérieur en préparation).

Conditions spécifiques: - existence et maintien de conditions de sécurité suffisante; - Volonté réelle au retour des populations déplacées dans les zones d'intervention; - engagement du gouvernement à mettre à disposition les crédits budgétaires nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations réhabilitées au-delà du projet; - participation la plus large possible des groupes cibles et de la société civile.

Budget indicatif: 30 millions €.

PRIORITE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES: MODERNISATION ET REFORME DU TRANSPORT

Cette action constitue un programme de réserve. Sa réalisation dans la période de référence dépendra de la disponibilité de fonds budgétaires.

1. Contexte et justification priorité:

La stratégie du gouvernement pour le développement du transport vise à: mettre en place/consolider un cadre législatif et réglementaire pour la participation privée; élargir le champ des activités concurrentielles; privatiser les entreprises publiques commerciales; développer des capacités de régulation du secteur; décentraliser les responsabilités du

gouvernement sur les nouvelles autorités portuaires régionales. Parallèlement, le gouvernement est en train d'entamer des efforts considérables visant la modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Le développement des infrastructures, en particulier dans une perspective régionale, ainsi que les réformes visant la participation accrue du secteur privé dans les infrastructures, constituent des priorités pour le partenariat EuroMed (conférence de Marseille, stratégie de relance du processus de Barcelone). Le deuxième rapport du réseau FEMISE de juillet 2000 souligne le lien entre l'inadéquation des systèmes de transports et le faible niveau du commerce Sud-Sud entre partenaires méditerranéens.

2. Objectifs spécifiques:

- Contribuer à la libéralisation du secteur et encourager la participation privée;
- renforcer le rôle régulateur des autorités publiques;
- améliorer les services de transport (qualitatives et quantitatives) pour les opérateurs, en particulier dans une perspective régionale et trans-méditerranéenne.

Le soutien institutionnel se concentrera pour l'essentiel sur les ports et le système du transport aérien pour plusieurs raisons: (i) l'importance de ces sous-secteurs pour les liens avec le monde extérieur et, en particulier le commerce avec l'UE; (ii) la volonté de réforme et de libéralisation du gouvernement algérien; (iii) la plus forte concentration de l'appui de la Banque mondiale sur les sous-secteurs ferroviaire et de transport urbain. Le sous-secteur du transport routier, compte tenu de sa fonction dans la chaîne multimodale, pourrait faire l'objet d'une assistance ponctuelle complémentaire dans le cadre du présent projet.

3. Résultats attendus:

- Dispositif réglementaire de la nouvelle organisation portuaire et aérienne consolidé
- Participation privée dans la prestation de services portuaires et aéroportuaires et dans la construction et la mise à niveau des infrastructures de transport accrue
- Priorités aux infrastructures de transport d'une importance régionale identifiées
- Développement des capacités de régulation des autorités portuaires et aériennes
- Harmonisation des normes de sécurité et d'environnement dans le transport maritime et aérien avec celles de l'UE et renforcement de leur application effective
- Facilitation et harmonisation des procédures dans les ports et aéroports et collaboration avec les douanes et d'autres acteurs renforcés
- Impact social pour le personnel affecté par la libéralisation des ports et aéroports étudié et mise en oeuvre d'un programme de requalification appuyée
- Statistiques sectorielles et coordination dans le sous-secteur du transport routier des marchandises améliorées.

4. Indicateurs de performance:

Plusieurs types d'indicateurs seront développés relatifs à:

- *Degré de libéralisation et de progrès institutionnel* (ex. nombre et taux d'opérateurs privés; accroissement effectif de la concurrence dans ces marchés);

- *Ratios quantitatifs généraux du secteur du transport* (ex. évolution de l'offre en services de transport);
- *Coûts de transaction* (ex. Réduction des coûts unitaires du transport réduction de la durée du transport et des délais de cheminement des marchandises; taux de circulation à vide dans le transport routier).

5. Description succincte du programme:

L'intervention communautaire soutiendra la deuxième phase des réformes en complémentarité avec un appui initial de la Banque mondiale. Elle se focaliserait sur le parachèvement du dispositif réglementaire et, en particulier, le renforcement institutionnel nécessaire au bon fonctionnement des nouveaux marchés. Ainsi, l'appui consisterait dans l'assistance technique, la formation, et les dotations en équipement, notamment en informatique.

Afin d'encourager les investissements privés dans l'extension et la modernisation des infrastructures, il est proposé de mettre en place un fonds pour le financement d'études de (pré-) faisabilité de projets ayant une portée sous-régionale, une importance dans la chaîne multimodale et disposant de perspectives de rentabilité à terme.

Des synergies existent avec les projets régionaux "MedStat" (aspect statistiques du transport), "EuroMed transport policy and training" en préparation pour fin 2001 et le programme de modernisation du Ministère des Finances (composante douanes). Une coordination adéquate devra être assurée avec ces projets.

Institution bénéficiaire: Ministère du Transport, en étroite collaboration avec le Ministère des Travaux publics (responsable pour les infrastructures et équipements).

Autres bailleurs: Banque mondiale (soutien de la première phase des réformes dans le transport urbain, ferroviaire, les ports et le transport aérien (8,7 mio.\$); France; BEI.

Conditions spécifiques: poursuite de la politique de libéralisation du secteur.

Budget indicatif: 25 M€.

7.3. Budget et Phasage du PIN 2002-2004

Le budget indicatif pour la période 2002-2004 s'élève à 150 M€. Cette allocation indicative couvrira l'engagement des programmes suivants:

PROGRAMME	MONTANT INDICATIF	ANNEE D'ENGAGEMENT		
		2002	2003	2004
Accompagnement de l'accord d'association	15 M€		15 M€	
Modernisation du Ministère des Finances	10 M€		10 M€	
Gestion des déchets solides	5 M€			5 M€

Réhabilitation des zones sinistrées par le terrorisme	30 M€		16 M€	14 M€
Programme TEMPUS	8 M€		4 M€	4 M€
Réforme de l'Education	17 M€			17 M€
Réforme de la Justice	15 M€			15 M€
<u>Programme non-engagé du PFN 2001:</u> Développement local dans le nord-est/fonds social	50 M€	50 M€		
<u>Programme de réserve *:</u> Libéralisation du secteur des transports (environ 25 M€)				

* Réalisation sous réserve de disponibilités budgétaires additionnelles

Algeria - Background economic and social data

1. General

	Unit	Year / Period	
Population	mln	2001	30.6
Average annual population growth	%	1994-2000	1.7
Average labour force growth	%	1994-2000	3.6
Female economic activity as percentage of male rate	%	1999	27
Unemployment rate	%	2000	29.8

1. Living standards

	Unit	Year / Period		
GDP	Bln US\$	2000	53.8	
GDP per capita	US\$	2000	1,590	
Real GDP growth per annum	%	1990-2000	1.6	
Human development index rank among 174 countries	Rank	2001	107	
			Male	female
Life expectancy at birth	Number of years	1998	69	72
Expected schooling	Number of years	1998	--	--
Adult illiteracy	% of population age 15+	1998	27	46

1. Macro-economic trends

	Unit	1996	2000
GDP structure ⁽¹⁾			
Share agriculture	%	11.4	8.6
Share industry	%	48.2	60.3
Share services	%	40.5	31.2
Domestic savings / GDP	%	31.4	44.2
Of which : central government	%	--	--
Domestic investment / GDP	%	25.1	22.1
Of which : central government	%	--	--
Exports of goods and services	%	30.2	42.6
Imports of goods and services	%	23.9	20.5
External resource balance / GDP	%	6.3	22.1

⁽¹⁾ 1990

	Unit	1996	2000
PM: External resource balance / GDP lower middle income developing countries	%	-1	3
Inflation (average annual increase in consumer price index)	%	1996 – 2000	
		3.5	

1. Balance of payments

		1996	2000
Merchandise exports	Bn US\$	13.2	21.6
of which : to EU	%	60	64 ²⁾
of which : manufactured exports	%	51	61
Merchandise imports	Bn US\$	9.1	9.3
of which : from EU	%	63	56 ²⁾
Net current transfer incl. remittances)	Mln US\$	0.88	0.79
Current account balance	Mln US\$	1.25	8.94
Share foreign direct investment in domestic investment	%	2.3	3.6
External debt (gross)	bn US	33.7	25.5
External debt/GDP	%	71.9	47.9
Public <u>External debt service</u> : interest plus principal / exports goods and non-factor services	%	28.7	20.9

²⁾ 1999

1. Government finance

		1996	2000
Current revenues / GDP	%	32.2	39.3
International trade taxes / current revenue	%	15.5	8.9
International trade taxes / imports of goods	%	25.3	20.1
Current expenditure / GDP	%	21.5	21.3
of which: social expenditure/GDP	%	--	--
of which: interest payments/GDP	%	3.5	4.0
Capital expenditures / GDP	%	5.5	5.2
Overall budget balance / GDP (ex, grants and privatisation)	%	3.0	9.9
PM: overall budget balance Middle East and North Africa region	%	-7.5	-4.8

Sources: FMI, UNDP Human Development Report 2001, ONS Algérie, Eurostat

Country ALGERIE
Annex 2 to CSP : EU programmes by intervention sector

Budget line, date signature and date expiration CdF	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
I. Sector:				
Legislative and regulatory framework: convergence and transparency				
II. Sector:				
External trade sector				
III. Sector:				
Public sector: modernisation: public finance; tax system; state enterprises reform/privatisation; local government reform				
B7-4050/B7-4051/B7-4101B/MED96/079 02/12/96 - 30/11/01	Facilité d'ajustement structurel	125 M€	1996/2001 Première tranche déboursée en juin 1998	Multisectoriel: commerce extérieur, privatisation, taxes agricoles, filet social C.F. expire le 30/11/01
B7-4100 02/11/99 - 02/11/04	Appui à la restructuration industrielle et à la privatisation	38 M€	2001/2006	PMU arrived in June 2001
IV. Sector:				
Private sector development/investment (SME's, competition, economic cooperation				
B7-4100 14/09/99 - 14/09/06	Appui aux PME/PMI	57 M€	2000/2005	PMU arrived in October 2000
B7-405	Capitaux à risque	11 M€	2000-	Géré par BEI
V. Sector:				
Financial sector				
B7-4100 13/08/00 - 30/06/06	Appui à la modernisation du secteur financier	23,25 M€	2001/2005	PMU arrived in September 2001
VI. Sector:				
Physical Infrastructure				
B7-4100 15/01/01 - 31/12/07	Appui à la réforme des télécommunications, services postaux et à la société de l'information	17 M€	Engagé fin 2000 Mise en oeuvre 2001/2006	
Prêt BEI	Modernisation des installations de contrôle aérien dans trois aéroports	30 M€	En cours	
Prêt BEI	Electrification du sud	35 M€	En cours	

Budget line, date signature and date expiration CdF	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
Prêt BEI	Ligne électrique entre Ghardaïa et Ouargla	35 M€	En cours	
Prêt BEI	Gazoduc d'Alrar à Hasi R'Mel	300 M€	En phase opérationnelle	
Prêt BEI	Barrage à Taksebt	30 M€	En phase d'achèvement	
Prêt BEI	Conduite d'eau potable Taksebt-Alger	225 M€	En préparation	
Prêt BEI	Autoroute Est-Ouest: achèvement de 3 sections	140 M€	En cours	
VII. Sector:	Social development : education, health, social policy/social safety net; community development			
N.A.	Appui au développement socio-économique local dans le nord-est de l'Algérie (Appui au filet social)	50 M€	En préparation; pipeline 2001	
B7-4050	Réhabilitation des zones sinistrées par le terrorisme	40 M€	En préparation	
Ligne Réhabilit. (B7-431)	Réhabilitation de la Palmeraie de Béni Abbès	1,04 M€		
Ligne Réhabilit. (B7-431)	Réhabilitation des infrastructures socio-éducatives et socio-économiques et des conditions d'habitat de la commune de Bordj Etahr	1,15 M€		
Ligne Réhabilit. (B7-431)	Réhabilitation de la protection contre les inondations de Oued N'Tissa, Beni-Isguen	0,54 M€		
B7-4310	Réhabilitation d'un quartier touché par le terrorisme en Algérie à travers d'une action à bénéfice des jeunes	1,18 M€	En cours	
B7-6000	Acquisition de 2 Ateliers d'entretien mobiles, Tindouf. Contr : PTM	0,61 M€	Contribution CEE 48,3 %	
VIII. Sector:	Human resources development (training, capacity building)			
N.A.	Mise à niveau de la Formation professionnelle	60 M€	En préparation; pipeline 2001	

Budget line, date signature and date expiration CdF	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
B7-6430	Programme de formation continue pour des responsables de collectivités territoriales algériennes (Association Touiza-Solidarité, Marseille)	0,15 M€		
IX. Sector :				
Human rights /civil society/ gender issues and equality				
B7-7050	Séminaire sur la condition de la femme algérienne	0,20 M€	En cours	
B7-7050	Production de 5 émissions télé : lettres de bxl	0,09 M€	En cours	
B7-7050	Egalité des droits entre les femmes et les hommes	0,12 M€	En cours	
B7-7050	Séminaire de formation à la vie associative	0,26 M€	En cours	
B7-7050	Prod. et diffus. 5 docum. audio-visuels – Démocrat.	0,35 M€	En cours	
B7-7050	Education à la citoyenneté, paix et solidarité	0,19 M€	En cours	
B7-7050	Chaire CE/UNESCO – Algérie	0,21 M€	En cours	
B7-7050	Forum Euro-Algérien des Associations en Partenar.	0,33 M€	En cours	
B7-7050	Prog.Prévention de Troubles Psychologiques, Blida	0,29 M€	En cours	
B7-7050	Parcours Citoyen à Bab-El-Oued	0,22 M€	En cours	
B7-7050	Programme de prévention de Troubles Psychologiques – Blida, Algérie	0,29 M€	En cours	
B7-4100 - pas de CdF	Appui aux associations algériennes de développement	5 M€	03/03/2001 - 03/03/2005	
B7-4100 13/01/01 - 31/12/07	Appui aux journalistes et aux médias algériens	5 M€	2001/2006	
B7-4100 13/01/01 - 31/12/07	Appui à la police algérienne	8,2 M€	2001/2006	
B7-210	Soutien aux victimes de la violence - Centre de	0,30 M€		

Budget line, date signature and date expiration CdF	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
	Bentalha (CISP/FOREM)			
B7-7020	Support for the Algérien Penal and Prison Systems	1,00 M€	En cours	
X. Sector:	Environment; water			
B7-4100	Bonification d'intérêts "dépollution industrielle"	10,75 M€	1996 (en cours)	
Prêt BEI	Mesures anti-pollution dans trois sites industriels à Skikda et Annaba	50 M€	1996 (en cours)	
B7-4051 19/12/89 - 31/12/03	Assistance technique dans le domaine de l'économie de l'énergie, Phase II	0,75 M€	En cours	
Ligne Life-Pays Tiers	Réhabilitation, valorisation aménagement de l'écosystème de Zemmouri, Association écologique de Bourmerdès	0,05 M€		
XI. Sector:	Rural development			
XII. Sector:	Regional integration			
XIII. Sector:	Others			
B7-210	Aide humanitaire d'urgence en faveur des réfugiés saharouis	4,93 M€		
B7-210	Aide humanitaire en faveur des réfugiés saharouies - plan global 2000-2001	9,00 M€		
B7-6000	Appui à un programme d'animation scolaire et extra-scolaire dans les internats et dans la Willaya de Dakhla et d'accompagnement éducatif pendant la période transitoire de référendum Contrat : ENFANTS REFUGIES DU MONDE	0,66 M€	Contribution CE 68,3 %	
B7-6000	Appui à un programme d'information et de soins en	0,79 M€	Contribution CE 49,2 %	

Budget line, date signature and date expiration CdF	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
	faveur des enfants réfugiés saharais Contr : COSPE			

Country ALGERIE
Annex 3 to CSP : Donor Matrix by intervention sector

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
I. Sector:				
Legislative and regulatory framework: convergence and transparency				
France	Renforcement de l'Etat de droit			
France	Modernisation de l'administration publique			
II. Sector:				
External trade sector				
France	Assistance à la CAGEX			
PNUD	ALG/95/001 - Appui à la promotion et à la diversification des exportations hors hydrocarbures	202.847 dollars EU		
PNUD	ALG/99/0001 - Réseau d'information commercial	80.000 dollars EU		
PNUD	ALG/98/001 - Assistance à l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à son association à l'Union européenne	300.000 USD		
III. Sector:				
Public sector: modernisation: public finance; tax system; state enterprises reform/privatisation; local government reform				
France	Aide à l'accompagnement des entreprises privatisées		1999-2001	
France	Aide à la réactivation du centre de formation de l'industrie du ciment (holding BMC)		2000-2002	
France	Coopération administrative pour le Ministère des Finances	0,5 MF/an	En cours d'exécution ou en projet	Essentiellement comptabilité publique, douanes, impôts, IGF
Banque Mondiale	Privatization Assistance	5M USD		
Banque Mondiale	Telecommunications and Postal Sector	9M USD		
Banque Mondiale	TEERP	83,5M USD		

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
Banque Mondiale	Budget System Modernization	23,7M USD		
Banque Mondiale	Energy and Mining TA	18M USD		
PNUD	ALG/96/002 - Renforcement de l'agence de promotion et de suivi des investissements	619.000 dollars EU		
PNUD	ALG/97/002 - Appui au programme de privatisation et de restructuration industrielle en Algérie	757.900 dollar EU		
PNUD	ALG/97/003 - Modernisation de l'administration publique algérienne et du contrôle public	757.059 dollars EU		
IV. Sector:	Private sector development/investment (SME's, competition, economic cooperation			
Italie	Programme pilote pour la mise à niveau et l'augmentation de la compétitivité de 10 PME en Algérie	1.069.000 USD	En cours	L'institution exécutante est l'ONUD/IDF
Italie	Projet de mise à niveau du Centre national du Textile et du Cuir (CNTC) de Boumèrdes	718.500 €	En cours	Clôture prévue en 2002
France	Aide à la création d'un Institut des Forces de Vente à l'exportation à la CACI		1999-2002	Evaluation conjointe avec l'UE en fin de projet en vue de sa généralisation éventuelle à Oran, Annaba et Constantine dans le cadre du programme MEDA PME
France	Aide à la création d'un centre d'appui aux entreprises à la CACI		1999-2001	Etude de faisabilité conjointe avec l'UE
France	Programme d'appui institutionnel au développement du secteur privé	20 M F	2002-2004	
France	Financement des investissements PME	15 M €	2000-2001	Prêt au Crédit populaire d'Algérie (AFD)
France	Financement du secteur privé	7,6 M €	2001-2002	Prêt à l'industrie pharmaceutique (PROPARCO)
France	FINALEP (prise de participation dans PME)		permanent	Capital risques (AFD)
PNUD	ALG/95/004 - Réseau de bourses de sous-traitance	391.245		

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
		dollars EU		
PNUD	ALG/00/003 - Renforcement des capacités nationales en matière de certification et d'accréditation	285.000 dollars EU		
V. Sector: Financial sector				
France	Dépositaire central de la bourse d'Alger	4 MF	En cours d'exécution	Don (trésor français)
France	Modernisation des secteurs économiques et financiers			
Banque Africaine de Développement	2ème ligne de crédit au CPA	100M UC		
PNUD	ALG/97/001 - Appui aux reformes et à la restructuration du secteur financier et bancaire	1.401.029 dollars EU		
VI. Sector: Physical Infrastructure				
Allemagne	Développement du cadastre général	7,5 Mio. DM		
Allemagne	Jumelage universitaire avec l'Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme (EPAU)	8,4 Mio. DM		
Allemagne	Perfectionnement dans le domaine de la restructuration urbaine et réhabilitation du cadre bâti	7,4 Mio. DM		
France	Mise à niveau en gestion aéroportuaire (EGSA)		1999-2001	ADP
France	Assistance technique à l'Agence Nationale des Autoroutes		2000-2002	Scetauroute
France	Formation de formateurs de l'Ecole Nationale des Transports Terrestres (ENATT) dans le domaine des transports urbains		2000-2003	
France	Assistance technique pour la mise en place du dispositif national de contrôle technique automobile (DNACTA)		2001-2003	

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
France	Montage de filières spécialisées de formation maritime (EFTIM)		1999-2003	
France	Fonds d'étude de projets d'infrastructure	1,5 M €	2001-2004	Don (AFD)
France	Appui à la mise en place d'un système d'informations sur les transports au Centre National d'Etudes sur les Transports (CNET)		2000-2002	
France	Réhabilitation d'habitats précaires	25 M€	2001-2004	Prêt AFD
France	Etude préalable à la modernisation de la raffinerie de Skikda	7 MF	En projet	don
Banque Mondiale	Highways VI	130M USD		
Banque Africaine de Développement	Base de Maintenance d'Air Algérie	40,17M UC		
Banque Africaine de Développement	Nouveau tunnel d'el Achir	49,08M UC		
Banque Africaine de Développement	Nouveau tunnel d'el Achir II	21,85M UC		
Banque Africaine de Développement	Contment autoroute de Constantine	25,75M UC		
Banque Africaine de Développement	Projet Electricité IV	57,70M UC		
Banque Africaine de Développement	Transport et distribution de gaz	113,11M UC		
PNUD	ALG/94/010 - Route Transsaharienne	452.000 dollars EU		
VII. Sector: Social development : education, health, social policy/social safety net; community development				
Allemagne	Intégration professionnelle pour les handicapés	1,5 Mio. DM	En cours	

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
Allemagne	Emploi des jeunes	3,5 Mio. DM	En préparation	
Italie	Initiative d'urgence à caractère socio-sanitaire en faveur des victimes de conflit civil et de la violence	3 Mio €	En cours	Le projet avait alloué 1.250.000 € pour la 1ère phase et 1.750.000 € pour une phase complémentaire en 2001, incluant un volet SIDA
Italie	Initiative d'urgence pour l'assistance humanitaire en faveur des victimes de l'épidémie HIV	650.000 €	En cours	Contrôle des foyers d'infection dans le Grand Sud
Italie	Renforcement des capacités opérationnelles de l'Hôpital Beni Messous (Alger)	1.024.000 €	2001-2003	Exécution confiée à ONG CISP
Italie	Centre d'accueil pour femmes victimes du terrorisme	1.097.000 €	2000-2002	Exécution confiée à ONG COSPE
France	Coopération avec la société civile dans le domaine de la santé			
France	Soutien à la réforme du système éducatif			
France	Coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports			
France	Coopération avec la société civile dans le domaine du développement social			
France	Mise à niveau en économie de la construction		1999-2002	
France	Contrôle technique dans la construction et assistance		2000-2002	
France	Appui au développement de la capacité de maître d'ouvrage des EPLF		1998-2001	
France	Renforcement technique de la Caisse Nationale du Logement		2000-2002	
France	Aide au lancement du Fonds de garantie et de caution mutuelle de la promotion immobilière		2000-2002	

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
France	Mise à niveau des cadres du Ministère de l'Habitat		1999-2002	
France	Gestion des risques et traitement des matériaux amiantifères		1999-2001	
France	Electrification de zones isolées pour populations pauvres	10 M €	En préparation	Prêt AFD
Banque Mondiale	Low income housing	150M USD		
PNUD	ALG/00/005 - Micro-crédit / Micro-finance (Pipeline)	2.024.906 USD		
PNUD	ALG/00/004 - Développement communautaire dans le sud	471.698 USD		
VIII. Sector:	Human resources development (training, capacity building)			
Allemagne	Formation d'experts pour l'industrie algérienne du ciment	11,3 Mio. DM	En cours	
Allemagne	Appui au Centre d'études et de recherches sur les professions et les qualifications (CERPEQ)	4,5 Mio. DM	En cours	
Allemagne	Perfectionnement pour la formation par apprentissage	5,8 Mio. DM	En cours	
Allemagne	Promotion du conseil en maintenance	9,3 Mio. DM	En cours	
Allemagne	Conseil et formation pour des PME	6,0 Mio. DM	En cours	
Allemagne	Promotion des associations patronales et professionnelles	2,0 Mio. DM	En préparation	
Allemagne	Soutien à Direction recherche appliquée (SIDER)	7,6 Mio. DM	En cours	
Italie	Assistance technique, formation et fourniture d'équipement pour quatre instituts d'enseignement supérieur	2 Mio €	En cours	

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
Italie	Enseignement de la langue italienne dans les universités algériennes	280.000 €	En cours; clôture prévue en 2001	La clôture se fera lors de la cérémonie de soutenance de magisters à Blida en 2001
Italie	Projet de développement et de recherche appliquée sur le blé dur	543.000 €;	En cours; clôture prévue en 9/2001	
Italie	Formation post-universitaire en valorisation/conservation des sites historiques		En préparation	Un premier projet, d'un montant de 125.000 €, s'est déroulé de janvier à août 2000
France	Développement de la formation professionnelle	12 M FF	En préparation	
France	Programme franco-algérien de spécialisation			
France	Appui à la diffusion de la pensée française			
France	Soutien à l'enseignement du français et en français			
France	Développement du français à l'université et en langue de spécialité			
France	Promotion de l'information scientifique et technique française			
France	Coopération universitaire - CMEP			
France	Formation de cadres territoriaux			
France	Formations supérieures hors projet			
France	Formation de cadres par le CEFEB		Permanent	Centre de formation du groupe AFD
France	Formation professionnelle: création-réhabilitation de centres	10 M €	En préparation	Prêt AFD
IX. Sector :				
Human rights /civil society/ gender issues and equality				
Italie	Initiative régionale du FNUAP "Genre, population et Développement" en faveur de 3 pays méditerranéens (Algérie, Maroc, Palestine)	1.300.000 USD	En cours (2001-2002)	

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
France	Coopération dans le domaine du cinéma			
France	Formation de journalistes			
France	Formation dans le domaine culturel et artistique			
France	Coopération éducative pour la profession aéronautique			
France	Formations universitaires spécialisées en chirurgie orthopédique			
France	Programme extension réseau algérien de documentation agricole			
PNUD	TFVAW/AF/ALG/BEL/5.98 - Gestion des traumatismes des femmes	50.000 USD		
PNUD	TFVAW/AF/ALG/95/00 - Degré d'adhésion aux valeurs d'égalité entre sexe dans la population algérienne	48.800 USD		
X. Sector: Environment; water				
Allemagne	Développement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'environnement	6,7 Mio. DM	En cours	
Allemagne	Formation en gestion environnementale des déchets solides et liquides	3,3 Mio. DM	En cours	
Allemagne	Gestion intégrée de l'eau	5,0 Mio. DM	En cours	
Allemagne	Réhabilitation de l'approvisionnement en eau Tlemcen et conduite d'eau Maghnia - Ghazaouet	30,0 Mio. DM	En préparation (programmé en 2000)	
Allemagne	Eau et assainissement urbain	4,8 Mio. DM	En cours	
Italie	Système d'information sur la désertification dans le cadre des planifications nationales et régionales dans la Méditerranée (DISMED)- Algérie, Egypte,	875.000 USD (pour les 4 pays)	En cours depuis 2000	

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
	Tunisie, Maroc	bénéficiaires)		
Italie	Travaux de réaménagement de Oued El Harrach	3.556.500 €	En cours (2000-2002)	
France	Appui aux Agences de Bassin algériennes		1999-2001	Formations et stages d'immersion (OIEau)
France	Coopération entre l'Office National de Météorologie algérien et Météo-France en matière de formation		1998-2001	
France	Assistance technique pour la conception et la réalisation d'une campagne de mesures énergétique dans le secteur du logement (APRUE)		2000-2002	
France	Appui à l'Agence Nationale des Barrages pour la gestion dynamique des vallées		2001-2003	Filiale d'EDF
France	Eau potable réseau d'Alger centre		2002-2004	Prêt AFD
France	Transferts d'eau région d'Alger	30 M €	2001-2006	Prêt AFD, cofinancement avec la BEI
France	Usine de déminéralisation de Bredeah	67 MF	Paraphé, prêt à signer	Prêt concessionnel
Banque Mondiale	Ind. Pollution control	78M USD		
Banque Mondiale	Water supply and sewer	81,9M USD		
Banque Africaine de Développement	Barrage Koudiat Acerdoune	106,40M UC		
Banque Africaine de Développement	Barrage en béton compacté	67,40M UC		
Banque Africaine de Développement	AEP de Sidi Bel Abbes	51,83M UC		
PNUD	ALG/94/006 - Appui à la mise en œuvre et au renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'environnement	1.862.000 dollars EU		
PNUD	ALG/96/004 - Risques sismiques	178.072		

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
		dollars EU		
PNUD	ALG/99/G41 - Conservation de la biodiversité / Gestion des parcs nationaux du Tassili et de l'Ahaggar	180.000 USD		Financement de la Phase préparatoire
PNUD	ALG/98/G31 - Stratégie nationale et plan d'action sur les changements climatiques	196.760 dollars EU		
XI. Sector:	Rural development			
Allemagne	Promotion du secteur semencier	6,1 Mio. DM	En cours	
Allemagne	Promotion de la production de plants pour la culture d'arbres fruitiers et la viticulture	9,4 Mio. DM	En cours	
Allemagne	Evaluation des ressources halieutiques	10,7 Mio. DM		
France	Appui au programme de reconversion des systèmes de culture		En préparation (2002-2004)	
France	Conception et mise en place des enseignements en économie rurale et agro-alimentaire (INA)		2001-2002	
France	Soutien au développement de la viticulture (ONCV)		1999-2001	Formations à la Faculté d'œnologie de Bordeaux
France	Modernisation du système d'épidémiologie-surveillance et de contrôle des maladies (ENMV)		2000-2002	Formations courtes au CIRAD Atelier régional sur l'épidémiologie
France	Etude sur "les institutions et les organisations du développement rural en Méditerranée" (INA)		2001	
France	Aide à l'élaboration d'une stratégie de formation et de perfectionnement des agricultures (Institut National de Vulgarisation Agricole)		2001-2004	
Banque Mondiale	Rural employment	89M USD		

Donor	Title programme incl description areas of intervention	Amount	Status (under preparation/ ongoing) implementation period	Observations / co-ordination
Banque Africaine de Développement	Barrage Sidi Ben Taiba	50,60M UC		
Banque Africaine de Développement	2ème ligne de crédit à la BADR	156,93M UC		
PNUD	ALG/94/009 - Elevage bovin et caprin; apiculture	135.540 dollars EU		
PNUD	RAB/98/G31 - Gestion du palmier dattier dans oasis du Maghreb	2.778.767 dollars EU		
XII. Sector:	Regional integration			